



LE LIEN

Bulletin de la Fédération CGT de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture

Trimestriel 1€ - FÉV. 2023 - N°214

www.ferc-cgt.org



DOCUMENTS PRÉPARATOIRES AU 14^{ème} CONGRÈS FÉDÉRAL

Du 22 au 26 mai 2023

SAINT-PIERRE DE QUIBERON (56)

SOMMAIRE

P.3 / EDITORIAL
par Charlotte Vanbesien

P.4 / Rapport d'activité

P.12 / Réso 1 -
Actualité et perspectives

P.18 / Réso 2 -
Syndicalisation de la jeunesse

P.24 / Réso 3 -
Déploiement fédéral : La FERF
dans le syndicalisme de demain

P.27 / Réso 4 -
Combattre les idées et les
pratiques de l'extrême droite

P.34 / Statuts fédéraux -
Projet de rajout

P.35 / Glossaire

le lien /
Tel. 01 55 82 76 12

Directrice de publication
Marie BUISSON

**Conception graphique, maquette
& mise en page** Gwenola BRIAND
n° CPPAP 0320 S 05498

Trimestriel 1 €

FERF - CGT Case 544

93515 Montreuil Cedex

Imprimerie Rivet Presse Édition

> Un congrès, pour qui, pour quoi et mode d'emploi ?

Un congrès est un temps fort de la vie démocratique de nos organisations pour décider de la future orientation de la fédération et construire ensemble les nouvelles conquêtes sociales avec toute la CGT. Pour que chaque syndiqué-e soit acteur et actrice de cette démarche, le congrès doit se préparer le plus largement possible en amont dans les syndicats qui mandateront des délégué-es pour porter leurs débats et décisions. Le 14e congrès fédéral se tiendra à St Pierre de Quiberon (56) du 22 au 26 mai 2023. Ce numéro spécial du Lien présente les documents (rapport d'activité, orientations, modifications statutaires) qui y seront débattus.

> Je participe au congrès ?

Les statuts de la fédération prévoient la participation des délégué-es mandaté-es par les syndicats et l'Union Fédérale des Retraité-es (UFR). Ces délégué-es ont une voix délibérative et sont réparti-es entre les organisations fédérées proportionnellement au nombre de FNI et de cotisations payées à la fédération de 2019 à 2022.

De même, ils prévoient la participation des membres de la commission exécutive (direction sortante), des membres de la commission financière de contrôle, des représentant-es des collectifs locaux. Ceux-ci et celles-ci n'ont qu'une voix consultative.

> Je suis délégué-e délibératif-ve ?

Pour être délégué-e avec voix délibérative, il faut être à jour de ses cotisations et être mandaté-e par son syndicat. La ou le délégué-e est en effet porteur-se des débats, des opinions des syndiqué-es qui l'ont mandaté-e. Il ou elle prend position sur toutes les questions à l'ordre du jour du congrès. Cela implique que chaque direction syndicale prenne des dispositions pour associer toutes et tous les syndiqué-es à la préparation du congrès.

> Je peux être candidat-e à la direction fédérale ?

Ce sont les syndicats, les organisations fédérées, l'UFR qui peuvent mettre à disposition des candidat-es à la commission exécutive et à la commission financière de contrôle. Celles-ci doivent parvenir à la Fédération avant le vendredi 12 mai à minuit. La fiche de candidature est en page 22 de ce Lien.

> J'amende quoi ?

Je vote sur l'ensemble des textes proposés.

Le rapport d'activité n'est pas amendable. En revanche les résolutions d'orientation et les modifications statutaires le sont. Attention : seuls les articles proposés en rajout aux statuts sont amendables, le reste des statuts reste non modifiable. Les amendements sont adoptés par les syndicats, unions nationales ou fédérales qui les transmettent à la fédération. Pour permettre aux membres des « commissions des amendements » qui seront élu-es le premier jour du congrès de travailler dans de bonnes conditions, il est impératif que tous les amendements parviennent à la fédération avant le vendredi 12 mai à minuit, via les formulaires en ligne que vous trouverez à la fin de chaque texte. Ils seront aussi communiqués par mail aux organisations fédérées ! Attention : pas de fichier d'amendement en version Excel ou papier désormais.



CHER-ES
CAMARADES,
Le 14^{ème} congrès de
la FERC se déroule
du 22 au 26 mai,
nous aurons le plaisir

d'être accueilli-es à l'école nationale de voile et des sports nautiques à Saint-Pierre de Quiberon. Au cours du mandat qui s'achève, nous avons vécu des difficultés qui n'ont pas uniquement traversé notre fédération et la CGT, mais ont touché l'ensemble des travailleur-ses en France et dans le monde. Le 13^e congrès fédéral s'est conclu quelques mois avant qu'une pandémie mondiale sans précédent ne s'abatte sur le monde et n'emporte d'ailleurs certain-es de nos camarades et ami-es. Si, fort heureusement, la crise semble aujourd'hui derrière nous, elle a profondément bouleversé nos façons d'être militant-es et de faire vivre notre syndicalisme. Pourtant c'est bien ensemble, dans nos syndicats, nos collectifs, nos UD et nos UL, que nous avons fait face et avons pu trouver des solutions pour continuer à faire vivre nos débats démocratiques.

Faire face n'a pas été une mince affaire dans une situation où les gouvernements successifs n'ont eu de cesse de poursuivre leur offensive implacable, main dans la main avec le patronat, contre le monde du travail. La réforme de l'assurance chômage ou la bataille unitaire pour nos retraites, dans laquelle nous sommes toutes et tous pleinement engagé-es à l'heure où ces lignes sont écrites, soulignent la volonté de faire peser tous les maux de la société sur celles et ceux qui donnent pourtant déjà tant

de leur temps, tant de leur vie au travail. C'est avec toute notre détermination que nous devons condamner et combattre ces politiques qui nous conduisent inmanquablement vers le piège tendu par l'extrême droite, comme l'ont si amèrement rappelé les résultats aux élections présidentielles de 2022.

C'est avec ces enjeux cruciaux à l'esprit que nous aborderons notre 14^e congrès ! Pour relever ces défis, nous vous soumettons ces textes qui proposent

de définir les orientations prioritaires de la fédération pour le prochain mandat. C'est dans cette perspective qu'ils seront enrichis, débattus et adoptés collectivement.

C'est à nous tou-ttes de parvenir à construire une force de proposition capable de peser dans l'ensemble de nos champs de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture. Nous devons poursuivre les grands chantiers engagés, telle que l'unification du syndicalisme, la place de la jeunesse dans notre organisation ou encore le déploiement syndical, essentiel dans le secteur privé où il reste encore tant à faire malgré les progrès déjà accomplis. Nous devons nous emparer d'un sujet essentiel pour l'avenir de notre syndicalisme de classe et de masse et dans l'intérêt des travailleur-ses : l'urgence écologique liée à l'urgence sociale.

**C'est à nous
tou-ttes de
parvenir à
construire
une force de
proposition
capable de
peser dans
l'ensemble de
nos champs de
l'Éducation, de
la Recherche
et de la
Culture.**

Notre 14^e congrès permettra d'échanger et de débattre pour construire ensemble l'avenir d'une fédération qui se tient au côté de ses syndiqué-es dans le combat pour l'émancipation et qui demeure un outil efficace au quotidien pour l'ensemble des salarié-es.

Charlotte Vanbesien,
Secrétaire générale adjointe

I. UN MANDAT AU CŒUR DES CRISES

La prise de mandat suite au dernier congrès a été très particulière. En effet le rapport de clôture insistait sur la mobilisation du 5 décembre 2019 contre la réforme des retraites. Quelques semaines après notre congrès le mouvement débute. Le reste du mandat sera marqué par des situations exceptionnelles, voire des crises majeures. Ces éléments de contexte doivent être rappelés pour comprendre les conditions concrètes d'exercice du mandat fédéral.

1. Mobilisation contre la retraite à points

Dès la sortie du congrès nous mobilisons nos forces contre la réforme des retraites Delevoye/Macron et participons à la réussite du 5 décembre 2019. La FERC CGT, avec la CGT et une large intersyndicale, refuse de participer à tout marchandage gouvernemental visant à utiliser la question des primes et de leur intégration dans le salaire pour faire passer sa réforme et s'oppose au projet de loi Macron de régime universel par points visant un basculement complet de société. Elle se prononce pour la défense et l'amélioration de tous les régimes de retraite existants, dont ceux des fonctionnaires (Code des pensions civiles et militaires, CNRACL), sur la base de 37,5 annuités, la prise en compte des années d'étude, de formation et de recherche d'emploi pour un départ à 60 ans.

La FERC CGT se montre déterminée à prendre toute initiative, y compris la grève reconductible dans ses secteurs professionnels, pour bloquer la mise en place de cette contre-réforme. Le mouvement est long, avec des secteurs en grève reconductible pendant plusieurs semaines, y compris dans nos champs fédéraux (Education). Ses militant-es sont nombreux-ses sur les

piquets de grève, dans les AG, dans les manifestations et initiatives des UD/UL. Ce mouvement est l'occasion de créer un groupe ALS (Animation Lutte et sécurité) de la FERC CGT qui intervient sur les manifestations et actions de la région parisienne y compris inter-professionnelles. Ses militant-es s'impliquent dans des groupes ALS d'UD partout sur le territoire.

Ce mouvement massif et inscrit dans la durée se heurte à l'obstination du gouvernement qui finit par dégainer le 49-3 et nos stratégies doivent s'adapter pour ne pas épuiser la mobilisation.

Le gouvernement suspend sa réforme à l'arrivée du Covid 19, qui change la donne politique, mais c'est le mouvement massif et combatif qui joue un rôle déterminant dans ce retrait.

Alors que la question des retraites revient au-devant de la scène en ce début d'année, la FERC est tout aussi déterminée à combattre la réforme proposée et à porter les mêmes revendications.

2. Travailler et militer en pleine pandémie de Covid 19

Dès le mois de février 2020 nous nous inquiétons des premiers effets de cette épidémie en plein cœur de la mobilisation, en particulier des risques que nos mobilisations soient interdites et que le débat démocratique soit encore plus empêché. Nous ne prenons alors pas la mesure complète des dangers sanitaires. Cette pandémie va marquer une grande partie du mandat et concentrer une grande partie des forces militantes pendant plus de deux ans tout en modifiant fortement notre façon de militer.

Dès le mois de mars 2020, les choses s'accroissent et un 1er confinement

est décrété avec la fermeture des lieux d'études, de formations, associatifs. Les personnels soignants sont obligé-es de gérer la pénurie (alors que les urgences étaient en grève depuis plus d'un an). Le discours gouvernemental sur les masques, alors inutiles, inquiète énormément. Dans différents communiqués, la FERC dénonce le manque de matériel de sécurité pour protéger les salarié-es (masque, gel hydroalcoolique, etc.) et revendique de mettre fin à toutes les activités non vitales et assurer celles essentielles à la société en garantissant aux salarié-es les meilleures conditions et protection sanitaires. Elle exige un véritable bouclier social avec des mesures de chômage partiel garantissant un revenu au moins équivalent à la rémunération habituelle, et rappelle la nécessité d'une protection sociale de haut niveau, de sortir des logiques ultralibérales de l'économie de marché, d'investir dans les Services publics, de garantir et d'élargir le droit d'expression et un pouvoir de décision des travailleurs et travailleuses sur leurs conditions de travail et de production.

Dès la fin de la 1ère semaine de confinement, sur proposition de la responsable du DLAJ, nous mettons en place une FAQ (foire aux questions). Il y a alors beaucoup de questions de salarié-es et souvent les mêmes, c'est un outil utile en période de grosse activité. Dans nos organisations il faut s'adapter et mettre en place un militantisme à distance, anticiper et modifier les calendriers d'instances, en particulier pour les congrès. L'organisation découvre, comme beaucoup de salarié-es, les outils de visioconférence. En quelques semaines l'ensemble des camarades savent s'approprier cet outil, cela n'est pas simple et demande un effort collectif significatif. Nous préparons alors un 1er mai sur les réseaux sociaux ou aux fenêtres. La CEF aussi apporte son soutien aux organisations (fédérales ou non) qui déposent des préavis de grève, derniers rempart s

pour les salarié-es qui n'ont pas accès aux mesures de protections.

Le travail militant se concentre alors sur deux situations : le développement du télétravail qui génère des difficultés, avec une pression sur les personnels de droit public comme du droit privé ; et à l'opposé une vigilance sur les conditions de travail des personnels non confiné-es (CROUS, FJT, Éducation Nationale...). La FERC réagit à la déclaration de Sibeth Ndiaye (sur les cueilleur-ses de fraises), un détail dans ce rapport mais qui illustre bien l'ambiance d'alors : les cours en distanciel ne paraissent pas être du travail. Dans l'ESR, la problématique est double : enseignement à distance et grande inquiétude pour les étudiant-es isolé-es, qui vivent dans une grande précarité ; et pour les personnels des CROUS qui travaillent sur le terrain pour les accueillir. Dès le déconfinement, il nous faut nous adapter à nouveau et suivre pendant de longs mois la valse des protocoles et la précipitation des annonces d'ouvertures ou de fermetures. Nos revendications vont alors dans le sens d'une reprise de l'activité, voulue par la majorité des personnels, tout en garantissant un maximum la protection des agent-es et des usager-es.

À l'automne 2020, on assiste à une remontée forte des indicateurs de l'épidémie, Paris et la petite couronne passent en zone d'alerte maximale : restaurants avec protocole renforcé, bars fermés, universités fonctionnant avec la moitié des effectifs étudiants. Plus de 35 % des clusters sont dans les universités et les établissements du 2nd degré, mais pas d'inquiétude ! Blanquer/Vidal disent que si les jeunes tombent malades c'est qu'ils et elles font la fête ! Si des comportements à risques existent bien, les salles de cours bondées, les transports publics, les cantines sont évidemment également des lieux de contamination.

L'éducation nationale annonce des chiffres inférieurs à ceux des

agences de santé. Dans les CROUS, la fréquentation étudiante est alors en forte hausse. On rouvre partout : cité U comme restauration. Le repas à 1 € fait exploser la présence étudiante et par conséquent les sites de production. C'est une période très dure pour les personnels des CROUS, de plus la distanciation n'est pas respectée car il y a trop de monde dans les restos U. Le télétravail est rarement accordé et ce dans de rares régions. La FERC soutient la CGT CROUS pour obtenir plus de moyens humains et financiers.

Dans l'enseignement supérieur, les personnels et étudiant-es font face à une situation inédite de fermeture quasi complète des universités depuis près d'un an (90 % d'établissements fermés, des décisions contradictoires du gouvernement qui souffle le chaud et le froid entre l'annonce d'une possible ouverture partielle des universités et d'autre part, un possible reconfinement à court terme). On milite alors avec des points d'interrogation sur tout, ce qui pèse sur notre action. Les collègues, les militant-es sont épuisé-es que ce soit professionnellement ou syndicalement.

Il y a une impression générale de désorganisation, le gouvernement continue à faire passer ses réformes contre le monde du travail et montre en même temps les limites de ses compétences. Le gouvernement a perdu toute légitimité dans la gestion de la crise et décrédibilise l'action de l'État. Au mois de janvier 2021, avec la mise en place du couvre-feu à 18h, la situation globale concourt à une fatigue générale et amène à se questionner sur les formes du travail militant. L'émergence des différents variants étrangers va de plus aggraver cette situation déjà très mauvaise. Il nous faut alors poursuivre la dénonciation de l'état d'urgence sanitaire qui est prolongé jusqu'en mars.

À l'automne 2021, une reprise épidémique et l'augmentation des cas contacts occasionnent le doublement

de la fermeture des classes en quelques jours. La question des variants est centrale, nous rappelons notre revendication sur la levée des brevets pour généraliser partout la vaccination et dans tous les pays, pour éviter le développement de nouveaux variants potentiellement plus résistants aux vaccins.

En janvier 2022 nous assistons à la reprise totale dans nos champs professionnels sans réelle prise en compte des conditions sanitaires : il est clair alors que pour le gouvernement la question économique a pris le pas sur la question sanitaire. Le pari selon lequel la vague du variant Omicron passera sans mesure de restriction supplémentaire à celles annoncées est un pari risqué, mettant en jeu la santé de toute la population. Une grande confusion règne toujours concernant le protocole sanitaire de rentrée dans l'éducation, annoncé par ailleurs très tardivement, le dimanche veille de rentrée scolaire... Nous ne revendiquons pas des fermetures complètes mais la prise en compte des revendications des personnels : la levée des brevets ; augmentation du nombre de postes ; assurer les remplacements des absences ; accès facilité aux tests, etc.

3. La montée des extrêmes droites et de leurs idées

La pandémie, et en particulier lors de la mise en place du pass vaccinal, va générer une vague de complotisme autour des mesures sanitaires et de la vaccination. Des manifestations contre le pass vaccinal vont se révéler être en réalité la plupart du temps des manifestations organisées par l'extrême droite occasionnant des discours contre la vaccination, laissant libre cours au complotisme et à l'antisémitisme. Nous tentons alors d'y répondre en nous appuyant sur nos camarades exerçant dans la recherche. L'attaque du cortège syndical le 1er mai 2021, première manifestation suite au déconfinement, prend des airs

d'attaque du Capitole à Washington. Nos camarades, en plus des coups, subissent des insultes et des discours reprenant beaucoup la rhétorique complotiste.

La campagne pour les élections présidentielles 2022 est marquée par la place de l'extrême droite dans les débats. À l'époque il nous faut anticiper la problématique liée au vote en cas de présence de l'extrême droite au 2nd tour. La CGT reste ferme sur le principe : pas une voix pour l'extrême droite dans la CGT ! Il faut aussi réaffirmer que Marine Le Pen n'est pas plus acceptable que Zemmour et ne rien céder à l'extrême droite en reconstruisant un cadre unitaire. La FERC CGT participe alors à plusieurs initiatives : manifestation contre l'extrême droite et ses idées le 12 juin 2021 ; journée de formation commune contre l'extrême droite (CGT/FSU/Solidaires en partenariat avec VISA) ; participation à l'AG de VISA... Nous réactualisons le document fédéral sur l'extrême droite en nous appuyant sur le caractère fortement médiatique de la montée des idées portées par E. Zemmour et nous en faisons un dossier central du Lien au mois de mars 2022, afin de réaffirmer la position fédérale avant l'élection.

4. Guerre en Ukraine

La FERC CGT, comme la CGT, condamne fermement l'agression russe ainsi que tous les impérialismes. La FERC, avec sa Confédération, défend le mot d'ordre « Paix en Ukraine, liberté en Russie ». Cette crise sans précédent en Europe depuis la fin de la seconde guerre entraîne une situation dramatique qui déstabilise profondément et durablement la situation internationale. Plus de 5000 personnes sont arrêtées en Russie. Nous communiquons en particulier sur l'accueil sans conditions des réfugiés et des migrant.es en lien avec nos champs fédéraux, notamment dans les établissements scolaires et universitaires : la FERC refuse la

classification entre les personnes qui fuient les guerres, la famine, les crises écologiques et économiques.

Plusieurs camarades de la FERC CGT participent à la caravane intersyndicale en solidarité avec des Organisations syndicales ukrainiennes. Cette crise laisse des traces dans la société française et va être instrumentalisée dans le cadre de la présidentielle. Les spéculateur-trices de guerre, notamment dans le secteur de l'énergie et de l'alimentation, s'en servent pour décupler leurs profits. L'augmentation des budgets militaires et la montée du militarisme sont une menace pour la stabilité en Europe.

5. Accueil des migrant-es

Ces dernières années, la question de l'accueil des migrant-es est devenue un sujet majeur, accaparée par l'extrême droite et relayée par le ministre de l'intérieur. Face à ce qui n'est pas, comme on voudrait nous le faire croire, une crise migratoire, mais bien une crise de la solidarité et de l'accueil, la FERC CGT continue de défendre ses valeurs partout où elle est présente.

Elle est comme toujours aux côtés des associations de défense des droits des mineur-es isolé-es et des sans-papiers. La FERC participe au collectif JU JI-E-SJ (justice pour les jeunes isolé-es étranger-es) qui réclame l'application du droit commun et des moyens pour celles et ceux qu'on appelait les mineur-es isolé-es étranger-es (MIE) et qu'on appelle aujourd'hui des mineur-es non accompagnés (MNA). Nos organisations respectives interviennent régulièrement et à tous les niveaux, auprès des autorités concernées. S'imaginer dissuader toute immigration en maltraitant les candidat-es à l'accueil est une illusion mortifère qui se traduit déjà par les milliers de mort-es en Méditerranée et dans la Manche. Les criminaliser est une honte. Les transformer en « sans-papiers » quand ils et elles ne parviennent pas à renouveler leur titre de

séjour en raison de la dématérialisation des démarches en préfecture est une indignité.

Les causes qui poussent à migrer ne disparaissent pas : guerres et conflits, discrimination et violence de toutes sortes, pauvreté et manque d'avenir, catastrophes environnementales... C'est le sens de différents communiqués, y compris unitaires avec d'autres Organisations syndicales et associations (Jeunes majeurs étrangers, sortit de l'impasse).

6. Salaires, inflation et crise énergétique

Dans l'ensemble de nos secteurs les personnels subissent des salaires à la baisse. Dans la Fonction publique le gel du point d'indice pénalise fortement le pouvoir d'achat des personnels. Le léger dégel de 3,5 % octroyé en juillet 2022, ne fait pas le poids face à une inflation en moyenne de 6%, et hors alimentation, sinon la moyenne explose ! Les personnels de la Fonction publique continuent à perdre de l'argent ! C'est la même chose avec la revalorisation des pensions.

Dans le privé nous assistons à des mobilisations qui permettent de gagner des augmentations de salaire plus importantes que l'augmentation du point d'indice dans le public, mais c'est loin d'être le cas partout. Si ces acquis sont loin d'être suffisants et ne permettent pas aux salarié-es de vivre dignement, cela doit nous encourager à continuer la mobilisation avec les salarié-es sur la question du salaire et du pouvoir d'achat.

La FERC CGT met ses forces dans la bataille des salaires et produit de nombreux textes sur la question. La mobilisation des retraites est à lier à nos revendications salariales : une des solutions pour pérenniser notre système de retraite par répartition est bien l'augmentation des salaires et donc des cotisations. La mobilisation dans les raffineries au mois d'octobre

2022, que la FERC soutient, met en lumière l'indécence des profits des actionnaires en particulier en France par rapport aux très faibles augmentations de salaire octroyées. Ce mouvement met aussi en lumière la problématique énergétique et la possible crise pour les mois à venir ; même si les coupures de courant ne sont plus vraiment à l'ordre du jour il n'en reste pas moins que pour une bonne partie de la population l'accès à l'énergie est un vrai problème. Cette crise énergétique relance aussi la promotion du tout nucléaire et met de côté la nécessité du renforcement du mix énergétique et des énergies renouvelables. La FERC cherche à entamer un travail avec la FNME en lien avec ces problématiques et celles de la formation professionnelle et la recherche.

II. UN MANDAT DE LUTTE

La FERC CGT poursuit sa lutte contre la continuité et l'accélération des politiques ultralibérales visant entre autres à casser les qualifications et à trier socialement

1. Éducation nationale

Durant le mandat, la FERC CGT continue d'exiger l'abrogation de la loi Blanquer ainsi que les réformes des lycées et plus globalement les différentes réformes visant au tri social. Pour porter ses revendications d'amélioration des conditions de travail et d'études et d'une école émancipatrice, la FERC CGT signe différents textes. Notamment une tribune sur un plan amiante pour l'Éducation nationale, plusieurs communiqués sur la formation professionnelle des enseignant-es et CPE, pour dénoncer le dispositif des « vacances apprenantes » et du SNU en lien avec la hausse des budgets de l'éducation et du monde associatif. De plus la FERC dénonce l'idée de formater 800 000 jeunes par an, en imbibant la société de culture militaire : elle porte le projet d'une éducation populaire pas d'une éducation militaire.

Par le biais du collectif éducation sur les LGBTIQIA+ phobies, elle signe différents communiqués pour alerter sur cette thématique dans les établissements scolaires et participer aux différentes marches des fiertés.

Par ailleurs, elle s'exprime évidemment, seule ou en intersyndicale, au moment de l'assassinat de Samuel Paty, professeur d'histoire géographie, décapité par un jeune homme se revendiquant de l'Islamisme intégriste et remettant en cause la réutilisation des caricatures de Charlie Hebdo lors d'un cours d'Éducation Morale et Civique (EMC). À cette occasion, elle rappelle son profond attachement au principe de laïcité qui régit notre pays et notamment le monde de l'Éducation. Elle se prononce pour la défense de la loi de 1905, loi qui d'une part charge l'État de garantir la liberté de conscience (croyant-e et non-croyant-e) et la liberté des cultes, et, d'autre part, affirme que l'État ne reconnaît, ne salarie ne subventionne aucun culte. La loi de Séparation des Églises et de l'État de 1905 garantit la liberté de conscience à chacune et chacun les moyens d'exercer librement sa religion dans le respect de celle d'autrui. Il est question de laïcité des institutions pas des individus : elle sépare l'État de la religion ! Dans un 4 pages (Non à l'intolérance et à la haine), la FERC rappelle que la laïcité garantit la liberté de conscience, la liberté d'expression et par là même le droit à la critique de toute chose y compris la religion. Pour la FERC, une des missions de l'école est d'affronter sans relâche les préjugés et l'intolérance, de forger une conscience citoyenne. Revenir sur le sens original de la loi et des principes est rendu d'autant plus nécessaire dans le climat anxigène que ce gouvernement a créé en utilisant les attentats terroristes pour faire voter la loi confortant le respect des principes de la République (dite Loi sur le séparatisme) portant une idée de laïcité dévoyée, avec des relents racistes pour stigmatiser une partie de la population et remettre en cause le principe de la liberté d'association.

2. Enseignement supérieur et recherche

Tout au long du mandat, la FERC continue de revendiquer le droit d'accès aux études publiques pour toutes et tous sans discriminations financières et/ou sociales : l'abrogation de Parcoursup et de la loi ORE, l'annulation des hausses de frais d'inscription, l'arrêt des restructurations dans l'Enseignement supérieur et la recherche.

Mais les 4 années sont surtout marquées par la lutte contre la Loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche (LPPR), devenue Loi de Programmation de la Recherche (LPR). Cette loi prévoit une hausse accrue de la précarité, notamment avec la mise en place des CDI de projets, avec des budgets et donc des postes qui en dépendent, des « chaires de professeur-ses junior-es ». La FERC soutient l'ensemble des luttes menées (au CNESER, au CTM, dans la rue, y compris avec l'organisation de mobilisations au cours du confinement) et commet plusieurs communiqués sur le sujet. Elle dénonce le fait que le gouvernement ne fasse pas le lien entre la crise Covid et la nécessité d'une recherche publique renforcée, disposant de budgets pérennes.

De plus, un protocole sur les carrières (primes, grilles) des personnels est imposé par le ministère pour obtenir la signature de certaines organisations syndicales pour la LPR en limitant les négociations à ces seules organisations. Les organisations de la FERC refusent de le signer ce qui les amène, avec le soutien de la FERC, à le dénoncer devant le Conseil d'État. Lequel reconnaît le bien-fondé de la demande des organisations de la FERC de participer au comité de suivi de ce protocole sur le fondement du respect du droit syndical à la négociation sur les carrières et les salaires. Mais ce qui ne sera pas suivi des faits, les réunions officielles étant annulées pendant un an jusqu'à la reprise du comité de suivi

fin 2022 en présence des organisations de la CGT.

Enfin l'explosion des formations privées sur le mandat, leur passage en nombre au CNESER afin que l'État leur attribue visa et grades, leur présence sur Parcoursup, en lien avec l'explosion du financement public de l'alternance marque une arrivée massive de l'enseignement supérieur privé.

3. Formation professionnelle

Dans un rapport de l'IGAS (d'avant la crise, publication en avril), il est annoncé qu'il n'y aura pas assez d'argent (entre 1 et 2 milliards de manque de recettes pour cette année, pour 2021 1 milliard, etc.) suite à la réforme de la formation professionnelle. Le rapport propose donc de récupérer des fonds sur le budget de l'enseignement professionnel initial (1650 à 1850 ETP en moins par transfert) puisque l'apprentissage doit être mis en avant. C'est France Compétence qui doit recevoir l'argent et qui le reverserait en fonction des priorités. Cela enlève encore des compétences aux OPCO.

De plus, l'apprentissage peut s'exercer jusqu'à l'âge de 30 ans, les apprenti-es peuvent ainsi passer d'apprenant-es en formation initiale, à salarié-es dans une entreprise quelconque et devenir apprenti-es jusqu'à leur 30 ans. Peut-on encore parler de formation initiale dans ces conditions quand on sait par ailleurs que les apprenti-es les plus âgé-es sont formé-es sur des postes très qualifiés et de niveau supérieur.

Les personnels des CFA et des chambres des métiers sont elles et eux aussi mis en concurrence avec les autres organismes de formation qui ouvrent à tout va, au sein de structures des CFA. Dans ce contexte, les salarié-es des organismes de formations subissent pressions et exploitations jusqu'à être contraint-es de devenir auto-entrepreneur-ses.

Dans les associations, outre les interventions en lien avec l'éducation, la FERC agit aussi pour les associations en tant que telles. Elle publie par exemple différents communiqués sur la question des conditions de travail dans les piscines, sur la question du financement des associations, sur la question des salaires (pour les oublié-es du Ségur, sur les négociations salariales de branches, etc.). Ce travail permet de renforcer notre travail fédéral avec d'autres fédérations CGT, notamment la Fédération du spectacle et la Fédération des Services publics.

Sur tous ces sujets fédéraux, la FERC est devenu l'interlocutrice centrale de la confédération. Nous sommes en lien avec les collectifs confédéraux concernés ou la direction confédérale quand elle produit des communiqués concernant nos champs.

III. UNE FÉDÉRATION QUI SE DÉPLOIE ET SE RENFORCE

Huitième fédération de la CGT, la FERC connaît une progression de 4 % de FNI entre 2019 et 2021 ; avec 1049 FNI supplémentaires, la FERC-CGT est donc une organisation qui se renforce. La progression se fait tout particulièrement dans l'éducation - ainsi, le SNEIP gagne 25 % de FNI sur la même période. Au moment où ce rapport est écrit, les perspectives de progression sont importantes dans le secteur privé. L'intégration du SNAPEC et les créations de syndicats départementaux « Educ'Pop » permettent dès 2022 une progression de 625 FNI dans le secteur sport et jeunesse de notre Fédération.

1. Déploiement dans le secteur privé, une fédération au plus près des salarié-es

Lors de notre dernier congrès, nous avons fait du développement dans le privé un axe fort de notre activité fédérale. La feuille de route

était ambitieuse, le mandat passé a permis une mise en dynamique et de premières avancées notables. Mais du chemin reste encore à parcourir. Ce congrès sera aussi l'occasion d'en faire le bilan et ainsi d'élargir notre activité.

Au niveau fédéral l'activité de déploiement se concentre particulièrement sur le développement de deux de nos secteurs fédéraux : le sport et l'éducation populaire. Cette orientation se traduit par un effort significatif en termes de moyens dédiés à ces secteurs : création de deux nouveaux postes de coordination dédiés au déploiement, mise à disposition de moyens syndicaux du public, appui accru du DLAJ fédéral.

Dans le secteur du sport, à côté de l'activité des négociations dans la branche qui est dense dans la période COVID et post COVID (négociation APLD, NAO ...), l'activité du collectif se consacre à la réalisation du plan de déploiement validé en CEF. Ce dernier est adapté au cours de sa réalisation pour coller à la réalité de la situation que nous rencontrons. Il s'agit de soutenir l'activité de notre syndicat CGT de l'UCPA première entreprise de la branche, de nos implantations dans les grands clubs omnisports comme le Racing Club Lagardère. Notre activité de déploiement se concentre sur des grosses structures lucratives de la branche. Dans le groupe de salle d'escalade Climb UP, notre activité permet la création d'une unité sociale et économique regroupant toutes les salles, la mise en place d'une équipe syndicale dynamique qui peut déposer la seule liste syndicale aux élections de l'UES. Au vu du développement des DSP dans le secteur des piscines et de l'émergence de grands groupes se disputant le marché, nous portons notre activité syndicale dans ce sens. Nous œuvrons à obliger ces groupes à stopper le dumping des droits sociaux des salarié-s en les obligeant à appliquer la bonne convention collective (EQUALIA, RECREA). Au niveau du groupe RECREA nous

menons une activité de déploiement nous permettant d'espérer une implantation militante et électorale durable. Autre grand secteur lucratif dans le sport : les salles de sport ou de fitness. Nous commençons à structurer un collectif militant dans le plus grand groupe du secteur. Un premier syndicat départemental du sport est créé dans la Somme. Le rapprochement puis l'affiliation du syndicat national des professionnels de l'escalade et du canyon (SNAPEC) est un signe fort et un moteur dans notre dynamique de déploiement.

Dans le secteur de l'Éducation populaire, conformément à nos décisions de congrès, l'activité se concentre sur la création et l'appui aux syndicats départementaux de l'éducation populaire. L'adhésion à la fédération du syndicat départemental de l'éducation populaire du 35, par l'expérience et l'apport de militant·es, dynamise notre activité. En lien avec les organisations existantes comme l'Union Générale des syndicats MJC CGT, le collectif fédéral Educ'Pop renforce son activité sur le mandat : consolidation de l'équipe de négociateur·trices de branches, production d'une communication dense envers les salarié·es et les syndiqué·es (Guide critique de la convention Eclat, tracts, comptes rendus, newsletter régulière, site internet). Un travail important sur les syndiqué·es isolé·es permet d'identifier et d'intégrer ces syndiqué·es à l'activité syndicale. Cette activité croisant travail revendicatif et travail de suivi et de structuration permet la création ou la reprise d'activité de plusieurs syndicats départementaux de l'éducation populaire (03, 38, 75, 44, 69). Cette activité se traduit également dans un dynamisme de mobilisation des salarié·es de la branche dans plusieurs journées de mobilisation.

2. Renforcement de la dynamique fédérale

Malgré les difficultés liées au Covid, la

FERC sait faire fonctionner un certain nombre de ses collectifs dans l'objectif de renforcer le travail transversal et en direction des Organisations, fédérées et des syndiqué·es.

> Formation syndicale

La question de la formation syndicale est aussi au cœur de ce mandat. La lutte contre la réforme des retraites par points et la crise Covid ont de fortes conséquences puisque la fédération organise un grand nombre de ses stages au Centre Benoit Frachon. Il y a eu soit des impossibilités de déplacement dues aux grèves, soit des fermetures de Centre. Toutefois, le collectif formation syndicale, poursuit l'élargissement de son offre de formations auprès des organisations fédérées et des syndiqué·es, en s'adaptant aux demandes qui lui sont faites. C'est notamment le cas sur les questions de travail-santé, en lien avec le collectif dédié, sur la nouveauté des CSA, sur les pédagogies critiques, la lutte contre les VSST et l'extrême-droite, dont certains stages sont menés en régions aussi. Par ailleurs, le collectif formation syndicale mène des formations des collectifs de direction d'organisations fédérées.

> Travail santé

En ce qui concerne le collectif « Travail - Santé » le mandat est marqué par le départ impromptu de l'équipe d'animation fin 2020. Compte tenu des engagements pris, en particulier en matière de formation tels que les mandaté·es CHSCT de l'INRAE, il faut reconstituer à la hâte une équipe pour assurer la continuité de l'activité « Travail - Santé » et les travaux du collectif reprennent en avril 2021. En plus de pallier aux urgences, un gros investissement se porte essentiellement sur la formation, avec la re-création d'une « offre » sur plusieurs niveaux (niveau de base, 1, 2 et mandatés CHSCT). La remise à jour est achevée.

Ce travail se fait avec l'appui des

collectifs « Travail - Santé » de la FERC Sup et d'Éducation et des camarades de l'AFPA, du SNTRS et de l'INRAE. On déplore toutefois le peu de contribution des camarades du secteur « privé », malgré des demandes récurrentes.

> Femmes-mixité

Le collectif femmes-mixité se réunit 3 ou 4 fois par an, en visio essentiellement, permettant ainsi de regrouper un maximum de camarades pour se tenir informé·es de l'actualité sociétale ou confédérale, et pour travailler sur les projets nous concernant plus particulièrement.

En 2020-2021, de novembre à avril, ce sont les journées mensuelles, qui occupent une grande partie de l'activité. Le but est de maintenir une activité entre les dates clés de mobilisation, 25 novembre et 8 mars. « Sport féminin », « Filles et femmes de science », « l'éducation à la sexualité », « le travail invisible », « l'écoféminisme », « la précarité menstruelle », « journée de l'orgasme ». L'année suivante le collectif réduit la campagne à « Syndicalistes et écoféministes » en décembre 2021, « Pédagogies féministes » et à la « Journée mondiale des secrétaires administratif·ves et secrétaires » en janvier et avril 2022. Cette année 2022-2023 s'ajoute une journée attachée à la grève mondiale pour le climat en mars, sur l'écoféminisme, avec une approche différente de la précédente.

La CEF est saisie à deux reprises pour des situations caractérisées de VSS commises par deux camarades élus à la CEF. Les débats aboutissent à la nécessité de la mise en place d'une cellule de veille fédérale. Cette cellule pourra être saisie par un·e victime, un·e témoin·e, un syndicat, ou même être sollicitée par la cellule Confédérale, sur un cas de violences sexistes et sexuelles. Son organisation et son fonctionnement sont votés lors du CNF de juin 2022.

victime, un-e témoin-e, un syndicat, ou même être sollicitée par la cellule Confédérale, sur un cas de violences sexistes et sexuelles. Son organisation et son fonctionnement sont votés lors du CNF de juin 2022.

Afin d'abonder la formation fédérale, le collectif a aussi pour mission de « fédéraliser » les formations déjà assurées par la Collective, le collectif féministe de la CGT Educ'action. Il s'agit de « Lutter contre les violences sexistes envers les femmes et les élèves/étudiant-es/apprenti-es », « Gagner l'égalité professionnelle », « Les pédagogies féministes ». Une quatrième formation « Être militante à la FERC CGT » est construite pour compléter le catalogue.

Le collectif est représenté, en lien avec le collectif International, lors des rencontres d'Hammamet en octobre 2022. Un groupe Femmes du Comité Syndical Francophone de l'Éducation et de la Formation en est issu, dont l'enjeu est d'élaborer des revendications communes afin que les filles et les femmes ne soient plus discriminées.

Toujours en lien avec l'international, le collectif sera aussi représenté à New-York lors de la 67^e session de la Commission des Nations unies sur le statut des femmes, en mars 2023.

Bien évidemment le collectif alimente « Le Lien » en articles.

La liste de discussion fonctionne et permet d'échanger sur l'actualité ou nos projets. L'émulation est bien présente pour mutualiser les savoir-faire et les connaissances, et contribuer, parmi la Confédération, à donner toute leur place aux femmes dans la société, et dans notre syndicat, et revendiquer plus de droits et une égalité juste.

> Communication

Lors de ce mandat, outre le travail de communication sur des thématiques

spécifiques déjà cités, la fédération ouvre une page Facebook afin de diversifier ses moyens de communication et d'avoir plus de réactivité. Le site fédéral continue d'être le reflet d'un grand nombre de nos publications. Nous avons notamment multiplié nos communiqués qui sont diffusés via la liste de diffusion. À l'occasion des élections professionnelles, la fédération produit de nombreuses vidéos transversales à nos champs et organisations fédérées.

> International

Ce mandat s'inscrit dans les décisions prises par notre dernier congrès. Même si la crise sanitaire du Covid a créé bien des problèmes, la FERC continue de s'investir dans le groupe de travail confédéral international et notamment s'inscrit dans l'aide aux syndicats amis ukrainiens, biélorusses ou russes. C'est aussi une implication auprès d'organisations afghanes ou turques. Nous continuons notre implication dans l'Internationale de l'Éducation (IE) :

- participation au congrès de l'IE en juillet 2019 à Bangkok ;

- participation aux rencontres du Comité Syndical Francophone de l'Éducation et de la Formation (CSFEF) qui se déroulent en octobre 2022 à Hammamet.

- implication dans des rencontres internationales enseignement supérieur et recherche qui continue pendant tout ce mandat.

Une délégation fédérale a rencontré en juillet 2019 des syndicats et associations palestiniennes et israéliennes en Palestine et dans les territoires occupés.

Le collectif fédéral Inter suit toutes ces activités et publie régulièrement, notamment dans le journal fédéral le Lien, des articles et des appels.

La FERC, avec la confédération, participe à la mise en place des universités d'automne du syndicalisme

et ainsi la création d'un Global Labour Institut francophone (GLI). Cette initiative permet la rencontre et les échanges entre les syndicalistes sur leurs pratiques et stratégies de luttes et mobilisations.

> Questions environnementales

Le dernier congrès a donné pour mandat à la FERC CGT de s'engager dans les actions relevant de l'urgence écologique en lien avec un changement de société. La FERC CGT mobilise pour les marches climat, en particulier celle du 13 et 14 mars 20 en participant à un appel interfédéral (FSU, SUD, FERC). Le collectif questions environnementales se réunit une première fois en 2022 avec 5 camarades (ESR, Educ, IFREMER, SNTRS) en 2022. Sa mise en place est proposée pour faire écho aux différents débats pendant les congrès des organisations. Le sujet est particulièrement mis en avant au moment de la pandémie avec la tribune et pétition « plus jamais ça, construisons le monde d'après ». Il permet l'écriture de la partie « urgence environnementale » du texte d'orientation du prochain congrès.

> Jeunes

Suite à notre dernier congrès, un groupe de travail « jeunes » est réactivé dans la fédération. Il a pour objectif de voir comment faire vivre le texte adopté. Ses multiples réunions permettent d'amener le débat dans la Confédération comme nous nous y sommes engagés et de faire voter un texte au dernier CNF qui sert de base au projet d'orientation qui sera soumis au prochain congrès fédéral.

> IHS

L'IHS a lui aussi pu avoir une activité plus fournie, malgré les difficultés liées à la pandémie. Il produit des bulletins plus régulièrement qui sont mis en ligne sur le site fédéral. Il organise une journée colloque sur « Féminisme et syndicalisme CGT,

pratiques militantes et revendications dans le champ de l'Éducation, la Formation, la Recherche et la Culture » qui réunit de nombreux-ses militant-es. Des camarades participent au stage « archives » confédéral.

> UFR

Le Covid impacte le fonctionnement de l'UFR mais les militant-es s'adaptent pour continuer à faire le lien avec les SNR et les syndiqué-es retraité-es. Le mandat voit malheureusement le décès du SG Alain Barbier dans des circonstances tragiques. Son enterrement permet, malgré les restrictions sanitaires, aux militant-es d'exprimer leur amitié à Alain et une brochure est réalisée avec les textes lus à cette occasion.

L'UFR continue de fournir des articles pour le journal fédéral. L'UFR participe au collectif retraité-es de l'UFSE et aux activités de l'UCR. Elle organise une journée d'étude sur la Sécurité sociale en septembre 2021. La dernière conférence nationale élit une direction en grande partie renouvelée qui poursuivra le travail d'élaboration des revendications des retraité-es et de poursuivre le travail engagé sur la continuité syndicale.

3. La FERC CGT dans l'action et l'unité

Le dernier congrès fédéral avait donné un mandat clair : *Il faut avancer sur la voie de la construction de plateformes revendicatives communes pour faire converger le mouvement syndical dans l'objectif d'unification. Le rapprochement de ces organisations avec notre confédération est une nécessité qui doit à terme aboutir à une réunification syndicale. Dans une démarche menée avec l'ensemble de ses organisations fédérées, la FERC CGT prendra les initiatives nécessaires, en commençant par rencontrer les différentes fédérations syndicales que nous côtoyons dans les mobilisations pour construire ensemble un projet d'unification. [...]*

Sur ce mandat, ce travail unitaire s'est plutôt déporté sur le niveau confédéral : participation de P. Martinez et de Marie Buisson au congrès de la FSU, débat commun à la Fête de l'Humanité 2022... Ce qui est une bonne chose et qui correspond en partie au mandat fédéral. À notre niveau, le travail unitaire se met en place dès que possible dans nos champs, en particulier concernant les luttes qui se déroulent pendant le mandat. Il est à noter le travail commun et continu sur les VSST entre notre fédération, la FSU et Solidaires.

Malgré tout, le contexte sanitaire et les nombreuses attaques pèsent sur le mandat, et ne nous permettent pas d'avancer autant que le mandat fédéral l'exigeait.

4. Élections professionnelles 2022 : la FERC CGT progresse !

Cette période électorale ne débute pas sous les meilleurs auspices : choix du vote électronique pour tous les scrutins, sauf en local pour les établissements de la recherche ; multiples plateformes de vote électronique ; méconnaissance des adresses professionnelles ; non-remise des notices de vote ; difficulté de connexion pendant la semaine de vote avec un bug dès la première heure pour l'éducation nationale et l'enseignement supérieur ; procédure de réassort des mots de passe difficile ...

Les taux de participation montrent encore une fois une grande disparité et une inégalité criante d'accès au vote : les personnels précaires et/ou moins qualifié-es prennent très peu part à ce moment démocratique. En particulier dans l'ESR, où l'organisation catastrophique, pour ne pas dire le sabotage, par le ministère conduit à un effondrement de la participation à 19,21 % (-38 %), dernier et loin derrière tous les autres ministères. Ce sont les

personnels disposant d'un ordinateur dans leur quotidien de travail et les plus qualifié-es qui votent le plus. Ces résultats doivent nous interroger, il n'est pas concevable de laisser des travailleur-ses sur le bord de la route. Tous ces obstacles à l'expression des personnels sont intolérables et touchent particulièrement les personnels précaires. Les résultats de la CGT dans nos champs fédéraux :

- 6,64 % pour la CGT EDUC'ACTION qui garde son siège au CSA du ministère de l'éducation nationale avec une progression de 1578 voix.

- 9,43 % pour la CGT Enseignement privé qui garde son siège au Comité Consultatif Ministériel des Maîtres de l'Enseignement Privé avec une progression de 400 voix supplémentaires (+10 %).

- 9,08 % pour la CGT SNPJS avec un siège au CSA jeunesse et sport avec une augmentation de 4 points.

- 18,11 % pour la FERC qui conserve ses 3 sièges au CSA du ministère de l'enseignement supérieur.

Au-delà des succès pour la CGT, l'évolution de la composition des CSA des deux ministères est marquée par la chute de l'UNSA et l'apparition de nouvelles majorités syndicales.

Au MEN : la majorité du CSA est constituée par la FSU, CGT et Solidaires. Ces trois organisations partagent une opposition ferme aux contre-réformes dans l'Éducation Nationale.

Au CSA du MESR : la FSU, la CGT, Solidaires et FO représentent la majorité du CSA. Ce nouveau paysage syndical est une excellente nouvelle, c'est un front syndical contre les politiques du gouvernement qui ne cessent d'attaquer nos conditions de travail et le sens de nos missions.



1. La FERC CGT rassemble salarié-es du public, du privé et des retraité-es des deux secteurs. Depuis plusieurs années tou-tes ces salarié-es actif-ves ou non sont soumis-es au même régime : blocage des salaires ou des pensions, non reconnaissance du travail, dégradation des conditions de travail. Le projet néolibéral consiste dans nos secteurs en une casse généralisée de l'Éducation et la formation et ainsi l'accès pour tous et toutes aux connaissances, diplômes et qualifications.

2. Le capital attaque les conquis sociaux, les services publics creusant les inégalités, augmentant la précarité.

3. Aujourd'hui, la défense des acquis et la conquête de nouveaux droits sont une urgence.

I. Face à une démolition systématique des conquis sociaux, l'urgence est sociale !

5. **A. Service public**

6. Les décisions politiques d'assèchement des services publics, la gestion calamiteuse de la situation sanitaire (conseil de défense, casse des hôpitaux) et l'inaction climatique ont amplifié le contexte de crise.

7. Le contexte de crise sociale et environnementale et écologique démontre la nécessité de revaloriser le travail et de redévelopper les services publics.

8. Redonner toute sa place au travail, c'est lui assurer une reconnaissance sociale et matérielle. Le salaire et la protection sociale doit permettre à chaque salarié-e de répondre à tous ses besoins.

9. Alors que le service public est une nécessité, les dernières années ont été placées sous le signe de l'austérité et de la marchandisation, son maintien et développement, loin d'être un déficit est une richesse indispensable au développement économique, social et culturel

et au maintien de l'équité territoriale.

10. Le service public d'éducation de la maternelle à l'université est particulièrement attaqué, par les baisses de moyens et les réformes libérales et réactionnaires. Les acteur-trices de la formation professionnelle, initiale et continue, sont mis-es en concurrence.

11. La FERC CGT s'engage pour la défense et le développement du service public.

12. **B. Salaire et égalité salariale**

13. Le pouvoir d'achat des fonctionnaires a perdu plus de 13 % en 10 ans. L'effet est d'autant plus prégnant dans un contexte de non-indexation du point d'indice et d'inflation galopante. La dernière hausse de 3,5 % du point d'indice (non compensée par l'État dans le supérieur) ne couvre même pas l'inflation.

14. Dans l'ensemble du secteur privé, les négociations annuelles n'ayant pas d'obligations de résultats, on assiste à un décrochage des salaires, par rapport à l'inflation.

15. Dans les différents corps de la Fonction publique, malgré des textes ministériels censés garantir l'égalité de carrière et de rémunération, les femmes ont des salaires inférieurs d'environ 19 % à ceux des hommes. Dans le privé, c'est 24 % d'écart salarial et 40 % de pension. L'écart se creuse encore plus pour l'accès aux hautes fonctions ou dans l'attribution des heures supplémentaires, des primes. Ces régimes indemnitaires conditionnels doivent être dénoncés

16. Dans le privé, la perte du pouvoir d'achat est très variable d'une entreprise à une autre, notamment en fonction du rapport de force qui existe ou pas dans ces structures. Les actions menées récemment ont permis pour certain-es d'obtenir de bonnes revalorisations mais ces mouvements revendicatifs ne se sont pas généralisés.

17. La FERC CGT s'engage pour une hausse mensuelle de 400 euros pour toutes et tous.

18. La FERC CGT revendique la mise en place de l'échelle mobile des salaires, pour indexer les salaires sur les prix à la consommation et les pensions sur les salaires.

19. Pour le service public : le dégel immédiat de la valeur du point d'indice, son indexation sur les prix à la consommation, l'ouverture de véritables négociations salariales annuelles et la reconstruction de toutes les grilles.

20. Pour le secteur privé : des négociations salariales de branche et d'entreprise portant sur les salaires, avec obligation d'augmentations régulières et la reconstruction de grilles de salaires garantis. Un SMIC à 2000 € brut et son application immédiate dans toutes les conventions collectives.

21. L'égalité salariale effective, révision du dispositif INDEX égalité avec des mesures plus coercitives en direction des entreprises.

22. **C. Lutttes contre les Violences Sexistes et Sexuelles au Travail**

23. Dans nos secteurs, la lutte contre les violences sexistes et sexuelles reste partielle, plus souvent au niveau des annonces. 97 % des faits communiqués aux cellules de signalement de la Fonction publique d'État sont sans suite.

24. La FERC CGT revendique :

25. - des moyens humains et financiers pour la mise en place réelle et contraignante pour les plans égalité dans la Fonction publique d'État et des référent-es VSS,

26. - Des sanctions pour toutes les entreprises et administrations qui n'ont pas de plan de prévention pour lutter contre la violence et le harcèlement sexuel-les sur le lieu de travail et l'obligation de négocier annuellement sur le sujet,

27. - rendre obligatoire la prévention, la sensibilisation et la formation de tou-ttes les salarié-es et représentant-es du personnel,

28. - rendre obligatoire et automatique la protection des victimes avec l'attribution automatique de la protection fonctionnelle. Défense et protection des lanceur-ses d'alerte.

29. La FERC CGT s'engage :

30. - à développer des actions notamment avec l'AVFT pour la modification du droit français,

31. - que les victimes soient défendues et accompagnées sur leur lieu de travail en sécurisant l'emploi des victimes de violences conjugales.

32. D. Conditions de travail

33. La course aux profits, les politiques d'austérité, les restructurations permanentes des entreprises et des établissements impactent principalement les salarié-es qui voient leurs conditions de travail se dégrader. Nous assistons à une multiplication de dégradations des conditions de travail, des burn-out, des accidents de travail, des suicides alors que tout-e employeur-se est garant-e pénalement de la santé et sécurité de ses salarié-es.

34. L'équilibre vie pro-vie privée est important.

35. Les personnels qui font le choix du télétravail, le font pour plusieurs raisons : réduction du temps de transport, organisation journalière plus libre... mais aussi ambiance anxio-gène ou pression sur le lieu de travail. Ce choix ne doit pas être la conséquence des dégradations des conditions de travail ou générer des dépassements d'activité au-delà du service sur site. Cela ne doit pas impacter la charge de travail de celles et ceux qui travaillent sur place.

36. En ce sens le télétravail, s'il est librement choisi par le ou la salarié-e, peut permettre aux salarié-es d'organiser

leur temps s'il respecte le droit à la déconnexion et est assorti de moyens nécessaires avec a minima le respect du code du travail et du décret Fonction publique.

37. Cette transformation passera aussi, pour les salarié-es, par une réappropriation de la parole et de l'intervention à tous les niveaux de l'organisation du travail notamment par les Instances Représentatives des Personnels (IRP).

38. Tout-e travailleur-euse, dès son entrée dans la vie professionnelle, doit faire l'objet d'un suivi médical effectif, renforcé et annuel, quels que soient son âge, son statut.

39. La FERC CGT demande l'abrogation de la loi travail et de la loi de transformation de la Fonction publique et la fusion des CHSCT dans les autres instances, baissant les moyens, au détriment de la mission SCT et de toutes les autres missions.

40. Elle dénonce la réforme de l'Inspection du travail (suppression de postes d'inspecteur-trices, réduction des prérogatives...), remise en cause à terme de la mission de contrôle des services des CARSAT, séparation du conseil et du contrôle, mainmise plus importante des employeur-ses sur les services de santé au travail.

41. La FERC CGT revendique la généralisation de bilans relatifs à l'adéquation entre le poste de travail et l'état de santé du-de la travailleur-se pour que le travail soit adapté à l'humain et pas le contraire.

42. La FERC CGT agira pour outiller les salarié-es et les syndicats pour qu'ils et elles soient acteur-trices et décideur-ses dans l'amélioration de leurs conditions de travail.

43. La FERC CGT agit pour un droit effectif à la déconnexion.

44. E. Protection sociale & retraite

45. La construction de notre système de Sécurité Sociale s'est faite progressivement avec un objectif porteur de valeurs : progrès, solidarité, démocratie et transformation sociale.

46. La FERC CGT revendique la fin des exonérations de cotisations sociales patronales et la suppression de la CSG et CRDS.

47. La FERC CGT se prononce pour la Sécurité Sociale intégrale, dans un premier temps elle demande la prise en charge à 50 % minimum de la couverture complémentaire pour tous les types d'employeur-ses avec l'amélioration du panier de soin.

48. La FERC CGT s'oppose au projet de loi régressif sur les retraites : pas de régime universel par points visant un basculement complet de société, pas de report de l'âge de la retraite, pas de remise en cause des régimes spéciaux (« régimes pionniers »), pas d'exonération de cotisation.

49. La FERC CGT se prononce et s'engage pour le maintien, la défense et l'amélioration de tous les régimes de retraite existants, dont ceux des fonctionnaires (Code des pensions civiles et militaires, CNRACL), sur la base de 37,5 annuités, la prise en compte des années d'études, de formation et de recherche d'emploi et un départ à 60 ans.

50. La FERC CGT revendique le calcul de la pension sur les 6 meilleurs mois dans le public comme dans le privé, et l'abrogation de l'ensemble des mesures de casse de notre système de retraite par répartition depuis 1993.

51. F. Précarité

52. Le temps partiel est souvent imposé. Il est de 20 % chez les femmes (contre 12 chez les hommes) et concerne principalement les individu-es en monoparentalité et les jeunes.

53. Dans le privé, la durée minimale

conventionnelle ou par accords d'entreprise de travail hebdomadaire peut-être de 2h ce qui aggrave la précarité ainsi que le recours aux CDD d'usage, le CDI et tous les contrats d'insertion.

54. Le concours et le statut de fonctionnaire permettent d'assurer l'égalité d'accès de tous et de toutes. Dans nos ministères, la précarité atteint 35 % et les types de contrats se multiplient : vacataires, contractuel-les, contrats aidés, SNU, service civique intérim, contrat de mission ou de projet.

55. La FERC CGT s'engage à lutter contre toute précarité.

56. **Dans la Fonction publique :**

57. - un plan de titularisation pour endiguer la précarité, titularisation immédiate et sans condition de concours ni de nationalité de l'ensemble des précaires avec une formation proposée financée par l'État et l'arrêt du recrutement de personnels précaires,

58. - un plan pluriannuel massif de création d'emplois statutaires pour répondre à l'ensemble des besoins des usager-es, un statut pour les AESH et AED.

59. **Dans le secteur privé :**

60. - le droit à un CDI à temps complet et la transférabilité des droits attachés aux conventions collectives,

61. - la reconnaissance de la qualification par la certification et la reconnaissance des acquis professionnels par la VAE après une expérience professionnelle avérée.

62. **Dans le secteur associatif :**

63. - la FERC-CGT revendique la fin des appels à projet et des budgets qui garantissent des salaires et des conditions de travail décent-es.

64. **II. Face à une destruction**

systématique de notre planète, l'urgence est environnementale et écologique !

65. Les données du GIEC et d'autres sources scientifiques démontrent une dégradation de notre climat, de nos ressources et la nécessité de baisser les émissions de CO2. Pourtant, les politiques économiques productivistes, le système capitaliste mondialisé et les mentalités des acteur-trices qui émettent le plus n'ont pas évolué et les mesures se font attendre. Les populations les plus pauvres sont toujours les premières victimes des pollutions. Aujourd'hui, il n'est plus temps de tergiverser ou de se contenter d'incantations.

66. « Le capitalisme épuise la terre et le travailleur ». Le productivisme est climaticide à l'échelle mondiale. On assiste à un véritable accaparement des ressources par une poignée de grands groupes industriels. C'est tellement intense et massif, qu'aujourd'hui une partie grandissante du monde du travail est en crise à cause de l'impact climatique. Il y a des régions où on ne peut plus vivre ni travailler, où tout a été saccagé, pollué, détruit, par les groupes industriels qui ont délocalisé plus loin.

67. La CGT doit dénoncer sans hésitation cette chaîne des responsabilités dans les attaques environnementales et climatiques : désigner les « coupables » et les sanctionner.

68. Le patrimoine financier de 63 milliardaires français-es émet autant de gaz à effet de serre que celui de la moitié de la population française. Les ultra-riches qui captent les biens ne paient pas assez d'impôts et sont favorisé-es par les gouvernements capitalistes.

69. Les gouvernements signent des traités de libre échange qui permettent le commerce international à l'autre bout du monde. La politique industrielle qui perfuse des grands groupes et des filières avec de l'argent public, sans condition ni contrepartie et qui délocalisent vers des pays à

moins coût social et ou énergétique ou dans des paradis fiscaux dès que la productivité baisse. Le « climat et la biodiversité », autant que le « capital » ou la « mondialisation », doivent être compris et considéré-es collectivement par tous les syndiqué-es comme des leviers de lutte au travail.

70. La FERC CGT s'engage à organiser des journées thématiques sur cette question et ces enjeux au sein de la fédération, en collaboration avec les organisations CGT.

71. Les mesures prises par les États se traduisent par des politiques d'austérité et font porter sur les plus précaires une transformation très dure des modes de vie et de travail, avec des mesures coercitives. La CGT doit proposer un projet alternatif à tou-tes les travailleur-ses pour le climat, leurs conditions de vie et de travail.

72. La FERC CGT s'engage pour :

73. - la relocalisation des activités économiques et de l'emploi notamment par la formation,

74. - repenser l'aménagement du territoire basé sur la nécessité d'une réduction drastique des déplacements individuels professionnels contraints,

75. - la réduction drastique du temps de travail et la répartition du volume horaire travaillé sans perte de salaire.

76. **A. Dans l'éducation nationale et l'enseignement supérieur**

77. Les étudiant-es et les lycéen-nes sont engagé-es en faveur de la transition écologique. Ils et elles mettent la pression sur leurs écoles et leurs universités afin qu'elles abordent de front les questions écologiques au niveau de leur enseignement. Ils et elles critiquent le monde académique, une recherche trop axée sur les intérêts à court terme des multinationales. Il y a beaucoup d'exemples d'associations, de

chartes et de déclarations

78. La FERC CGT s'engage pour porter un projet alternatif dans l'éducation et la formation : pointer la responsabilité du capitalisme et du productivisme dans la crise climatique.

79. Une vigilance est à mener à propos de l'implantation de grands groupes sur les campus et sur la montée en puissance de l'enseignement privé sponsorisé.

80. **B. Tou-tes acteur-trices, tou-tes décideur-ses**

81. Pour ce faire, exiger des bilans annuels environnementaux dans les CSE/CSA avec analyse de l'empreinte écologique de l'activité de l'institution et élaboration d'un engagement à réduction de l'impact chiffré, doté de moyens et daté.

82. La FERC revendique :

83. - un plan national de construction et de rénovation du bâti de l'école à l'université pour arriver au plus près d'un zéro impact (rénovation thermique et électrique, cours végétalisées...),

84. - des lieux de travail sûrs et sains (sans polluant), le stockage et la gestion des produits toxiques et CMR est une priorité avec des dispositifs de stockages et d'élimination de qualité.

85. - un plan de construction et de rénovation de logement sociaux,

86. - une restauration collective en lien avec l'agriculture raisonnée et l'agriculture biologique respectueuse des personnels avec un coût modique avec une prise en charge obligatoire de l'employeur-se,

87. - pour le numérique, la mise en œuvre de solutions logicielles libres hébergées en France sur des serveurs sous le contrôle d'une haute autorité indépendante,

88. - des nouvelles acquisitions ou l'achat de matériel tournés vers le reconditionné et / ou le réemploi avec la mise en place d'une bourse publique d'échange entre services publics et les établissements de recherche.

89. En cas de fermeture définitive d'un établissement ou d'un service, l'État ou l'entreprise se doit de réhabiliter les lieux en les dépolluant même s'ils redeviennent un espace « naturel » sans activité humaine. L'espace libéré doit être remis gratuitement à la population et la collectivité pour un projet d'intérêt général.

90. Les instances représentatives des personnels sont un lieu d'échange et de décisions où les travailleurs et les travailleuses décident, la voix des salarié-es est prépondérante.

91. **C. Reconversion professionnelle, formation adulte et transformation des métiers**

92. Certaines activités produisent des biens ou des services ayant pour finalité la protection de l'environnement ou la gestion durable des ressources. D'autres contribuent à mesurer prévenir, maîtriser, corriger les impacts négatifs et les dommages sur l'environnement. Enfin, des métiers dont la finalité n'est pas environnementale intègrent de nouveaux savoirs et savoir-faire pour prendre en compte la dimension environnementale.

93. Il faut repenser les qualifications et faire évoluer les formations des formateur-trices, élargir les démarches pédagogiques et les contenus en y incluant les dimensions économiques, sociales et démocratiques allant plus loin qu'une conception environnementale de la crise climatique. La formation continue peut être un moteur impulsant une meilleure prise de conscience des problématiques environnementales.

94. Repenser le contenu des programmes et formations avec des modules sur l'agriculture biologique,

la rénovation énergétique, l'isolation du bâti, les matériaux écologiques, les énergies renouvelables, le respect de la biodiversité.

95. La FERC CGT revendique un service public de formation continue présent sur tout le territoire au plus proche des travailleur-ses et des privé-es d'emploi et précaires.

96. **III. L'Urgence est à la défense et sauvegarde des libertés collectives et individuelles !**

97. Les libertés syndicales sont de plus en plus attaquées. On assiste à des restrictions, à de la répression. Les acteur-trices et les actions militantes sont criminalisé-es. On assiste à un développement de sanctions déguisées sous forme de « mutation dans l'intérêt du service » ou de restriction d'accès à certaines fonctions ou responsabilités.

98. Les mouvements des lycéen-nes et étudiant-es sont, eux aussi, de plus en plus victimes de répression administrative et policière. Le projet de loi « d'orientation et de programmation du ministère de l'Intérieur 2022-2027 » prévoit la mise en place d'amendes forfaitaires (500 € majorés à 1000 €) délictuelles en dehors de toute procédure contradictoire judiciaire, pour « l'occupation d'un lieu d'étude ». Cette loi vise très clairement à réprimer les mouvements étudiants.

99. La liberté de manifester est, elle aussi, de plus en plus menacée, par la répression.

100. La FERC s'engage à défendre le droit de manifester qui est un droit fondamental.

101. Des collectivités territoriales menacent les Bourse du Travail, privant ainsi les salarié-es de lieux pour s'informer, s'organiser. Les bourses du travail sont des biens communs, pour informer les salarié-es sur leurs droits, organiser les luttes et les soutiens. Elles sont aussi des lieux d'éducation populaire.

102. À ce titre, la FERC CGT soutient les luttes pour leur défense.

103. Le climat nauséabond actuel rend nécessaire de revenir sur le sens originel de la loi de Séparation des Églises et de l'État de 1905 qui garantit la liberté de conscience.

104. La FERC CGT dénonce toute remise en cause de la Loi de 1905 sur la séparation des Églises et de l'État, refuse tout dévoiement de la laïcité, à ce titre elle exige l'abrogation de la « loi séparatisme », adoptée en 2021.

105. La FERC CGT exige le respect total des franchises universitaires

106. À l'instar de la CGT dans ses principes fondateurs, la FERC entend lutter contre l'ensemble des discriminations (résolution 4 du 13e congrès de la FERC).

107. Le droit à l'avortement et à la contraception est indispensable à la santé des femmes, à leur émancipation, à leur scolarisation, à leur accès au travail et donc à leur autonomie financière. En France, le droit à l'avortement, même légalisé, peut être remis en question : par la clause de conscience des médecin-es, l'absence de structures hospitalières adéquates, les restrictions budgétaires dans la santé...

108. Dans les pays où l'avortement est interdit, les femmes sont obligées d'avorter clandestinement et mettent leur vie en danger. Dans de nombreux pays, des gouvernements réactionnaires tentent de revenir sur le droit à l'IVG.

109. La FERC s'engage pour la défense du droit à l'IVG partout dans le monde, son inscription dans la Constitution en France.

110. L'accès à la procréation médicalement assistée (PMA) aux couples de femmes, aux femmes célibataires est une avancée vers l'égalité des droits, mais les personnes transgenres en sont exclu-es La prise en charge doit être à

100 % sans critère d'accès de type médical.

111. La FERC CGT s'engage dans les luttes contre le patriarcat et contre les Violences Sexistes et Sexuelles, notamment en participant aux mobilisations du 25 novembre, du 8 mars et aux Journées Intersyndicales Femmes.

112. Liberté dans un monde pacifique, la culture de la paix

113. Le camp occidental sélectionne ses soutiens, le conflit en Ukraine ne doit pas faire oublier la guerre en Palestine, au Yemen, au Kurdistan et l'impérialisme français en Afrique.

114. Une paix durable est une condition préalable à l'exercice de tous les droits de l'être humain. La FERC CGT appelle à signer massivement la pétition pour la ratification du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN) et avec le Mouvement de la Paix, participe aux journées internationales de la Paix.

115. Accueil des migrant-es, droits des jeunes et des enfants sans papiers

116. Depuis de nombreuses années et notamment en raison de ses champs de syndicalisation, la FERC est « naturellement » investie dans la défense des enfants et des jeunes sans papiers et de celles et ceux qui se voient refuser le droit à la scolarisation. Il appartient aux militant-es de la FERCCGT de faire vivre le droit à la scolarisation et de lutter contre les discriminations liées à la nationalité. La FERC CGT participe notamment à un certain nombre de collectifs, dont le Réseau Éducation Sans Frontière.

117. Elle participe au collectif JUJI-E-S (Justice pour les Jeunes Isolés-és Etranger-es). Elle participe à la rédaction, à la mise à jour, au financement et à la mise en ligne sur son site d'un guide juridique et militant : Le droit à l'école pour tous les enfants rédigé et soutenu par différents syndicats et associations.

118. Par ailleurs la FERC participe aux activités du collectif confédéral Migrant-es, qui lutte à son niveau contre les discriminations affectant les travailleur-ses sans-papiers, notamment par l'organisation de grèves coordonnées.

119. Face à ce qui n'est pas, comme on voudrait nous le faire croire, une crise migratoire, mais bien une crise de la solidarité et de l'accueil, la FERC CGT continuera à défendre ses valeurs partout où elle est présente.

120. **IV. Une fédération mobilisée pour les différentes urgences avec ses organisations fédérées !**

121. Une fédération mobilisée pour l'Émancipation

122. Pour l'éducation, loin du tri social et de la privatisation rampante, nous œuvrons pour une École de l'émancipation et l'épanouissement immédiat et à long terme des élèves, les aidant à se construire.

123. Sous couvert d'orientation active et d'aide à la réussite (loi ORE), l'accès aux études supérieures au choix de l'étudiant-e n'est plus un droit, le baccalauréat n'a plus la même valeur selon les établissements et il n'est plus le premier grade universitaire.

124. La FERC CGT s'engage pour l'abrogation des réformes des lycées et la réforme du bac, la suppression de la sélection à l'université et exige pour chaque lycéenne et lycéen (général, professionnel ou technique) le droit à la poursuite d'étude dans une filière correspondant à ses choix et à ses aspirations et donc le retrait de Parcoursup et de la nouvelle plateforme Mon Master.

125. Elle affirme la nécessité d'un plan d'urgence pour l'enseignement supérieur qui permettent de répondre aux demandes des bachelier-es et d'étudiant-es en demande de réorientation. Une éducation de qualité est un gage de l'investissement dans la jeu-

nesse et l'avenir de la société.

126. Dans l'enseignement supérieur, loin de la marchandisation et du tri social, nous œuvrons pour l'accès de tou-t-es à un service public national avec une formation à la recherche, par la recherche pour atteindre un haut niveau de connaissance et devenir citoyen-ne.

127. Dans la recherche, loin des intérêts marchands, nous œuvrons pour l'acquisition du plus haut niveau de connaissances pour répondre aux défis scientifiques, technologiques, environnementaux et sociétaux.

128. Dans les CROUS, nous œuvrons pour la défense de la mission sociale des CROUS envers les étudiant-es: accompagnement et amélioration des conditions de vie.

129. Dans la Formation professionnelle, nous œuvrons pour accompagner au retour à l'emploi par la formation, dans le respect et l'écoute des adultes à un bon niveau de qualification.

130. La Loi « liberté de choisir son avenir professionnel », qui a aussi dicté la casse du Lycée Professionnel, a bouleversé profondément le système de formation professionnelle. Pour la FERC CGT, la formation professionnelle doit être un outil de progrès social et d'émancipation pour les salarié-es.

131. La loi « Liberté de choisir son avenir professionnel » a entraîné la monétisation du compte personnel de formation (CPF) et une réduction des droits des salarié-es. Cette évolution a aussi entraîné de nombreuses dérives. En 2022, en instaurant un reste à charge pour les salarié-es, le gouvernement, a réduit l'accès au droit qu'est le CPF.

132. La FERC-CGT revendique que chaque salarié-e puisse réellement disposer de son CPF.

133. Pour financer la formation professionnelle, il faut imposer une augmentation importante des contributions des entreprises.

134. Pour répondre aux enjeux sociaux et environnementaux, pour arrêter la mise en concurrence des salarié-es, il faut sortir la formation professionnelle de la marchandisation avec la création d'un grand service public de l'orientation, de la formation professionnelle et de la certification.

135. Dans le sport, nous revendiquons un pilotage démocratique d'une politique d'accès au sport pour tou-t-es s'appuyant sur la création d'un grand pôle éducatif, incluant le sport, en charge de coordonner toutes les missions éducatives. Nous défendons une organisation du sport dans laquelle les agent-es de l'État poursuivent leurs missions publiques sur l'accès au sport via des actions de formation et de développement des clubs.

136. Dans l'éducation populaire, nous œuvrons pour faire évoluer les individu-es et la société en dehors des cadres d'apprentissage traditionnels, dans des démarches collectives reconnaissant à tou-t-es la capacité de progresser et de se développer. La culture doit être accessible à tou-t-es, cela passe notamment par un renforcement des associations d'éducation populaire.

137. LA FERC CGT s'engage avec l'ensemble des organisations de la fédération à agir au service de l'émancipation de tou-t-es, de la transformation de la société et d'une véritable démocratie sociale. Cela nécessite le développement des services publics et d'un secteur associatif et d'Éducation populaire porteur réellement de valeurs de progrès.

138. **V. Face aux urgences : une fédération rassembleuse !**

139. La FERC CGT doit d'être rassembleuse dans son champ fédéral avec ses organisations. Cela peut passer par des journées de débat ou de formation sur différents thèmes à l'attention de l'ensemble de ces organisations via les différents

collectifs fédéraux par exemple et des articles/dossiers dans le LIEN et ses réseaux sociaux. Ces journées doivent nous amener à la construction de revendications afin de mettre en place une position claire concernant tous les sujets de société en s'appuyant sur les productions des différents collectifs fédéraux.

140. Certaines luttes sont plus fédératrices que d'autres, les journées pour les droits des femmes (lutte contre les VSST, droit à l'IVG) et les journées pour le climat et les questions environnementales et écologiques avec un renouvellement dans les modes d'actions et de mobilisation.

141. Ces journées de mobilisation apportent un nouvel élan aux mobilisations : plus de femmes plus de jeunes, elles doivent nous permettre la diffusion de notre projet de société anticapitaliste et féministe.

142. Nos revendications doivent aussi être discutées et être en accord sur certains thèmes avec les autres fédérations de la CGT voire avec la confédération : il ne sera pas possible pour la FERC de mobiliser seule.

143. La fédération devra proposer à l'ensemble des acteur-trices qu'ils et elles soient associatif-ves, syndicaux-ales de se retrouver afin de lancer le débat sur tous ces thèmes et ainsi faire avancer une réflexion commune.

144. La FERC doit se rapprocher des organisations syndicales et des associations dans le but de construire des coalitions de luttes.

145. La FERC doit travailler à tout type de construction dans le but de lancer des appels à la grève, à des journées d'actions afin de faire gagner de nouveaux droits aux salarié-es.

>> Pour amender le texte



1. I. ANALYSE GÉNÉRALE SUR LA SITUATION DE LA « JEUNESSE »

2. A. État des organisations de jeunesse

3. Sur le plan juridique, le syndicalisme étudiant ou lycéen n'existe pas : ce sont des associations ayant pour objet la défense des droits et des intérêts matériels et moraux, tant collectifs qu'individuels, de leurs membres. Elles ne bénéficient pas des spécificités accordées aux syndicats de salarié-es. La plupart des organisations étudiantes françaises utilisant le terme de « syndicat étudiant » se réfèrent à deux chartes : la Charte d'Amiens et la Charte de Grenoble de 1946, établie par l'UNEF lors de son congrès qui est l'acte fondateur du syndicalisme étudiant. C'est le cas notamment de l'UNEF, de SUD étudiants, et de la FSE (les deux dernières ayant fusionné en une nouvelle fédération, Solidaires étudiant-e-s).

4. La loi ne considère pas les étudiant-es/lycéen-nes comme des travailleur-ses. À côté de ce syndicalisme s'est développé un mouvement associatif étudiant regroupé principalement au sein de la FAGE (fédération des associations générales étudiantes) qui est aujourd'hui la première organisation étudiante représentative. La FAGE se place davantage sur le terrain des conditions de vie et d'études des jeunes et promeut l'offre de service aux étudiant-es (actions de solidarité, de prévention, « d'innovation sociale ») et se réfère à l'économie sociale et solidaire.

5. Qu'elles se réclament ou non du syndicalisme, les associations étudiantes ont une reconnaissance institutionnelle puisqu'elles siègent au CNESER, au CROUS, à l'ONVE et dans différents conseils au niveau local dans les établissements d'enseignement supérieur. Des collectifs jeunes CGT existent actuellement, ils sont principalement rattachés aux

fédérations, sous la forme de collectifs jeunes fédéraux, quelques-uns fédéraux et rattachés à des UD, plus rares des collectifs jeunes interpro d'UD.

6. B. Précarité (étudiante, salariale...)

7. Alors que la crise économique touche tous les secteurs du fait de l'inflation et des difficultés d'approvisionnement en énergie, la situation des jeunes doit faire l'objet d'une surveillance et d'une vigilance accrue des pouvoirs publics pour éviter des situations difficiles. En effet, elle est souvent en première ligne face à la pauvreté, à la précarité, au chômage, dans l'accès au logement et dans des obstacles à la mobilité. Un-e étudiant-e sur deux ne parvient pas à se loger ou à se nourrir correctement.

8. La décision de mettre les repas des CROUS à 1 € est peut-être bonne chose à condition de donner des moyens financiers et humains aux CROUS. Trop d'étudiant-es ne touchent pas de bourses alors qu'ils et elles ne sont plus dans la réalité aidé-es par leurs parents. La crise sanitaire a accéléré le nombre d'étudiant-es frappant aux portes des associations caritatives ne serait-ce que pour se nourrir.

9. C. Le projet Macron pour la jeunesse

10. Le président de la République n'épargne pas la jeunesse de France et lui propose des retours en arrière conséquents. C'est le Service national universel (SNU) qui, sous couvert d'engagement d'intérêt général, veut permettre que des jeunes remplacent des emplois salariés.

11. Nous rejetons le caractère militaire du séjour de cohésion : ce cadre général est incompatible avec les objectifs d'émancipation des personnes, d'engagement et d'éducation à la paix, la cohésion sociale et le vivre ensemble. La FERC CGT réaffirme son opposition

ferme à sa mise en œuvre.

12. C'est la réforme de la voie pro, dont le but est de défaire l'éducation nationale des lycées pro et technologiques pour les remettre entre les mains des branches patronales comme c'était le cas avant 1945. Ce sont les dernières élucubrations de l'uniforme à l'école.

13. D. Entrée dans le monde du travail

14. Cinq ans après leur entrée dans la vie active, 12 % des diplômé-es du supérieur occupent un emploi précaire, contre 39 % de celles et ceux qui n'ont aucun diplôme. La sécurité de l'emploi des jeunes travailleur-ses dépend fortement de leur qualification. Cependant, tou-ttes sont touché-es. Toutes les catégories de niveau de diplôme ont subi une hausse de l'emploi précaire au cours des trente dernières années.

15. Globalement, la part des jeunes concerné-es a été multiplié par trois, de 6 % à 18 %. La précarité du travail fragilise les horizons de vie. Elle pèse très concrètement dans un grand nombre de domaines : logement, loisirs, sorties, vacances, vie de famille, etc. Bien sûr, la situation des jeunes peu diplômé-es s'améliore au fil du temps : ils et elles finissent dans la grande majorité des cas par trouver un contrat à durée indéterminée.

16. La part de précaires se réduit de 39 % à 13 % si l'on considère les personnes sorties depuis plus de onze années de l'école. Pour autant, ces jeunes auront été marqué-es par une période longue faite d'incertitude et de très faibles revenus, alors que les diplômé-s profitent bien davantage de leur vie de jeunes adultes. On comprend que les premier-es en retirent une forme de ressentiment.

17. E. Les mouvements massifs dans la jeunesse (VSS, violences policières, climat...)

18. Les chiffres de l'enquête de l'Observatoire de la vie étudiante montrent qu'au cours de l'année universitaire 2019-2020, 4 % des étudiant-es déclarent avoir été victimes de violences sexistes et sexuelles, ce qui représente plus de 140 000 personnes.

19. Face à cette situation que nul-le ne peut tolérer, les réponses gouvernementales sont insuffisantes. La jeunesse dans sa grande majorité comme le rappellent les enquêtes d'opinions successives, n'a pas confiance dans les projets sécuritaires du gouvernement et juge la police coupable de violences diverses et variées à son égard. Une part importante de la jeunesse voit clairement la réalité du système policier et de l'institution raciste et violente qu'il représente.

20. Cette jeunesse, qui s'est récemment mobilisée dans les mouvements féministes et écologistes et contre les violences policières, qui est la première à subir les conséquences de la crise du Covid 19 tant économiquement que matériellement, ne semble pas résolue à rester insensible aux violences policières. Et c'est aussi en réponse à cette politisation et aux potentielles futures explosions de cette jeunesse que le gouvernement se prépare en donnant toujours plus de moyens à la police.

21. Face à l'urgence climatique, la jeunesse tente un retour en force pour maintenir la pression sur le gouvernement. Cela s'est traduit en mars 2022 dans le cadre de manifestations internationales sur cette question. Les décisions des politiques, notamment dans le cadre des COP sont perçues par la jeunesse comme dérisoires, scandaleuses au regard de leur futur.

22. II. ÉTAT DES LIEUX DE L'ACTION MILITANTE DANS LA CGT

23. A. Dans la FERC

24. Ces dernières années, les organisations fédérées ont été engagées dans de nombreux combats en faveur, non seulement des salarié-es de leur champ, mais aussi en faveur de la jeunesse au sens large. Un exemple fort concerne les mobilisations dans la voie professionnelle initiale, qui subit l'offensive l'idéologie libérale la plus décomplexée des gouvernements de Macron. Au-delà, d'autres points sont importants sur le sujet, en voici quelques-uns développés.

25. La question des doctorant-es, Chaires Professeurs Juniors

26. Les doctorant-es sont des chercheur-ses en formation. Ils et elles ont vocation à être salarié-es, bien que ce ne soit pas toujours le cas (notamment en sciences humaines). La CGT FERC Sup, le SNTRS et l'INRAE syndiquent individuellement les doctorant-es.

27. Le collectif doctorant-es de la FERC Sup s'est créé au printemps 2022 suite à un besoin des syndicats et des doctorant-es. Il regroupe des doctorant-es venant de différents syndicats (muséum de Paris, EHESS, Lyon, Nantes, Pau, Marseille, Grenoble, etc.). Sont également présent-es des personnes de la FERC (syndicat de la culture, CNRS, INRAE, etc.). C'est une richesse importante d'être d'environnements divers car cela permet un partage de pratiques, d'informations et de victoires (ex : mensualisation des vacances à l'université de Grenoble). Iels se retrouvent régulièrement afin de mettre en place des outils pour accompagner chaque syndicat et les personnes concernées sur toutes les problématiques liées à ce statut.

28. Par exemple, iels ont produit un guide du-de la vacataire et différents tracts. Iels communiquent également via les réseaux sociaux, tel que Twitter. Ce collectif permet à ces jeunes chercheur-ses en formation de prendre en compte leurs difficultés, et leurs conditions de travail et de construire du revendicatif spécifique. Le but du collectif est de connaître chacune de

ces variables afin de lutter au plus près des doctorant-es.

29. La création du collectif a reçu un accueil enthousiaste ce qui permet de relancer une dynamique au sein des syndicats.

30. Proximité jeunesse/fédé

31. Notre fédération porte un certain nombre de combats dont la jeunesse est particulièrement proche

32. L'égalité femmes hommes

33. Les données statistiques montrent que les filles réussissent mieux à l'école. D'un meilleur niveau scolaire, les filles s'orientent davantage vers l'enseignement général et technologique que les garçons. Pour autant, elles sont moins nombreuses en proportion à s'orienter dans les filières scientifiques. Dans l'enseignement supérieur, les différences sont plus nettes parmi les diplômé-es scientifiques. Dans l'enseignement professionnel, la mixité est rarement atteinte, tant dans les domaines de la production - où 15 % des élèves ou apprenti-es sont des filles - que dans les domaines des services où les filles y sont majoritaires (65 %). La réussite scolaire des filles ne se traduit pas systématiquement par une meilleure insertion professionnelle. À la sortie de l'université, les filles s'insèrent aussi bien dans le marché du travail que leurs homologues masculins, mais n'ont ni le même niveau de qualification, ni le même salaire.

34. Les jeunes, notamment les femmes, se montrent particulièrement engagé-es sur les questions d'égalité à travers les réseaux sociaux. Notre fédération de par l'ancienneté de son implication dans ce combat est à même d'apporter, au-delà des réseaux sociaux, des réponses concrètes et des possibilités d'engagement pour ces jeunes femmes et hommes. Dans ces champs, la FERC porte l'idée d'une réelle mixité des filières de formation initiale. L'École, du primaire au supérieur,

doit jouer un rôle dans la lutte contre les stéréotypes de genre. La FERC CGT revendique aussi l'égalité d'accès à la formation continue qualifiante pour toutes les catégories professionnelles, une réelle mixité des métiers pour les femmes et pour les hommes.

35. L'écologie

36. Depuis plusieurs années désormais, la FERC s'engage aux côtés de la jeunesse dans les mobilisations qui affirment « fin du mois, fin du mois, même combat ! ». Ensemble elles luttent pour affirmer que urgences climatiques et urgences sociales sont profondément liées.

37. Intervention sur les lieux d'études et de formations

38. La FERC porte, avec ses organisations, la nécessité d'avoir différentes actions sur les bâtiments scolaires et universitaire :

39. - des réalisations de bilan énergétique et plan d'isolation,

40. - un programme concerté de réduction énergétique et de la consommation en eau,

41. - des outils pour mettre en place le recyclage des déchets et leur diminution,

42. - le renforcement des filières locales et bio dans la restauration scolaire, alimentation moins carnée,

43. - la transparence totale sur les risques environnementaux et notamment une véritable campagne de désamiantage des établissements scolaires dans le cadre de l'application du Plan amiante relancé en 2016 et une prise en charge des personnels exposés avant 2021.

44. Réflexions entre environnement et formation

45. La FERC et ses organisations fédérées peuvent être proactives dans

les décisions concernant les cartes de formations, sur l'évolution des référentiels des diplômes, dans la classification des métiers intégrant de nouvelles qualifications en lien avec l'environnement et les changements climatiques.

46. La FERC CGT porte :

47. - une carte des formations orientée vers les métiers liés à la transition écologique (inscription dans le cursus obligatoire en lycée agricole de la formation à l'agriculture biologique, permaculture, etc., dans les filières professionnelles du transport mais aussi du bâtiment pour renforcer la formation à la rénovation énergétique, à l'isolation du bâti, matériaux écologiques, énergies renouvelables, etc.),

48. - des programmes intégrant une réflexion sur la transition écologique et son accompagnement social,

49. - la participation à un groupe de travail interfédéral sur les questions énergétiques.

50. B. Dans la Confédération

51. Réactivation du collectif jeunes confédéral

52. Des collectifs jeunes CGT existent actuellement, ils sont principalement rattachés aux fédérations, sous la forme de collectifs jeunes fédéraux, quelques-uns fédéraux et rattachés à des UD, plus rares des collectifs jeunes interpro d'UD. Au global nous constatons peu de collectifs présents dans les UD mais une activité fédérale plus soutenue, essentiellement chez les Cheminot-es, la Chimie, les Services Publics. Toutefois, ces collectifs fédéraux prennent surtout en charge les problématiques liées au début de carrière dans les métiers de la fédération. Les problématiques spécifiques à la jeunesse ne sont pas forcément soulevées.

53. L'UGICT a un collectif jeunes cadres assez actif, qui a pour objectif de casser les stéréotypes liés à la CGT

afin de syndiquer les cadres dès leur entrée dans la carrière. Le collectif confédéral jeunes n'avait plus d'activité, voire d'existence, depuis 2016 mais est en cours de relance. Son activité est vue comme une priorité au niveau confédéral, en développant un travail transverse avec l'ensemble des pôles de l'espace revendicatif et les différents collectifs confédéraux.

54. La Confédération met en avant 10 objectifs pour améliorer le quotidien des jeunes et permettre leur émancipation (droit à l'éducation, allocation d'autonomie, accès au logement, mobilité, cohésion sociale...) <https://www.cgt.fr/plan-cgt-pour-la-jeunesse>

55. M o b i l i s a t i o n s interprofessionnelles

56. La Première Ministre a annoncé le 10 janvier 2023 le report de l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans avec une accélération de l'augmentation de la durée de cotisation. Cette contre-réforme s'intègre dans le projet du gouvernement pour la jeunesse, qui subit des conditions d'études dégradées et une précarisation accrue de ses conditions de vie.

57. Ce projet intensifie encore l'anxiété des jeunes face à l'avenir. Alors que les jeunes connaissent un taux de chômage supérieur au double de la moyenne nationale, ils et elles vont subir de plein fouet les conséquences désastreuses de la contre-réforme de l'assurance chômage, en particulier la baisse de l'indemnisation.

58. L'allongement de la durée de cotisation va accentuer les difficultés d'insertion professionnelle, précariser davantage la jeunesse et potentiellement repousser l'âge moyen d'accès au premier emploi stable, aujourd'hui de 27 ans. La contre-réforme qui prévoit la nécessité de cotiser 43 annuités, obligera les jeunes à travailler beaucoup plus tard que les 64 ans annoncés.

59. III. QUELLES STRUCTURES

ET QUELLES ACTIONS SYNDICALES DEMAIN ?

60. A. 53^e Congrès confédéral :
« La syndicalisation des jeunes est un enjeu. »

61. Le sujet majeur de la place de la jeunesse dans notre organisation intéresse toute la CGT et pas seulement la FERC. En effet, il est annoncé à l'ordre du jour du 53^e congrès confédéral, qui se tient quelques semaines avant notre congrès fédéral. Pour prendre en compte la dimension confédérale de ce débat dans la phase préparatoire de nos travaux, nous pouvons nous appuyer sur les documents d'orientations confédéraux. Voici des extraits pertinents pour notre réflexion, en particulier statutaire :

62. *Sur la syndicalisation des 700 000 apprenti.e.s, qui ont besoin d'être organisés et défendus au travail et dans leur CFA. Un bilan des initiatives existantes et des difficultés rencontrées devra être effectué et des expérimentations conduites en lien avec les fédérations et les territoires pour trouver le mode d'organisation le mieux à même de traiter la double dimension travail/formation. [...]*

63. *La question de l'accueil des jeunes salarié.e.s-étudiant.e.s doit être posée. Aujourd'hui, 60 % des jeunes étudiants sont obligés de travailler pour faire des études. S'il est impossible de scinder la vie d'un étudiant salarié à la fois étudiant et à la fois en emploi, l'objectif prioritaire reste d'éviter à la jeunesse d'être exploitée au travail. [...]*

64. *Les statuts de la CGT sont basés sur un ancrage dans la profession et un ancrage en territoire. Cette double affiliation est une dimension politique essentielle à respecter. Si pour le territoire ça ne pose pas problème, pour la profession ou fédération d'accroche c'est plus complexe pour les étudiants, qui ont des emplois précaires et changent souvent de secteurs d'activité. Dans le respect des statuts de la CGT, nous devons mettre en place des formes d'organisation en*

capacité de les fédérer dans un cadre collectif adapté. [...]

65. *La syndicalisation des jeunes doit être une priorité. À partir des expériences engagées dans plusieurs organisations (création de syndicats étudiant.e.s salarié.e.s, création de SELA (syndicats étudiants salariés, lycéens apprentis), il faudrait généraliser la création dans les unions départementales de syndicats étudiants-salariés, sous la même forme que les syndicats interentreprises. Faire cette expérimentation en grand dans nos organisations et tirer un bilan durant ce mandat, afin de décider si nous devons aller plus loin au 54^e Congrès.*

66. B. Une évolution nécessaire de la réflexion fédérale

67. > Congrès fédéral de 2019

68. *La FERC a adopté l'orientation suivante : [...] Il existe déjà des expériences de syndicats CGT étudiant-es/lycéen-nes, organisés au plan territorial. Il convient de généraliser aujourd'hui cette possibilité de structuration de la jeunesse dans la CGT et de lui donner une affiliation fédérale. La FERC, de par son champ de syndicalisation qui embrasse les lycées et universités, est la fédération qui doit permettre la reconnaissance statutaire des syndicats étudiants/lycéens.*

69. > CNF du mois de juin 2022

70. Nous avons produit un document sur la syndicalisation de la jeunesse. Ce dernier a permis de dégager des pistes d'évolutions statutaires afin de répondre au mandat :

71. *L'intégration au sein de la CGT de jeunes non travailleurs nécessite soit une refonte de ses statuts, soit la création d'une structure satellitaire ad hoc n'ayant pas le statut juridique de syndicat. Si la solution de l'intégration au sein de la CGT est retenue, plusieurs solutions sont envisageables :*

72. *Créer un syndicat rattaché à une fédération : syndicat national ou départemental ; quelle fédération, déjà*

existante ou nouvellement créée ?

73. *Créer un ou des collectifs rattachés directement aux unions locales ou départementales à l'instar des privés d'emploi : syndicats ou comités ? Collectif unique ou en séparant les lycéens et les étudiants ?*

74. *Reprendre le collectif jeunes : les jeunes se syndiquent dans ce cas dans leur branche professionnelle.*

75. > Congrès fédéral de mai 2023

76. Pendant nos travaux nous devons prendre en compte l'issue des débats confédéraux et la nouvelle orientation confédérale à ce sujet. La solution proposée au niveau confédéral par le document d'orientation, s'appuie sur les UD par la création de syndicats interentreprises.

77. Sans préjuger de l'issue des débats du 53, la FERC s'impliquera dans la dynamique confédérale à ce sujet, respectant les décisions prises au 53^e congrès.

78. Cet appui au projet confédéral va dans le sens de notre mandat fédéral qui prend en compte les lycéen-nes et les apprenti-es. Comme il écrit dans les documents d'orientation du congrès confédéral, c'est une première étape pour « aller plus loin au 54^e Congrès ».

79. C. Quelles actions syndicales de la FERC ?

80. La réflexion ne porte pas que sur les structures et doit nous amener à poser la question de l'adaptation de la communication à la jeunesse, de l'accompagnement à la prise de responsabilité des jeunes syndiqué-es. Une stratégie offensive de syndicalisation de la jeunesse peut notamment s'appuyer sur la réactivation et le développement d'espaces de sociabilité syndicale ou lié au syndicat (temps conviviaux, clubs de sport ouvrier et populaire Fédération Sportive Gymnique du

uniprévoyance

Santé et Prévoyance,
Action sociale et Services,
nous avons tant à partager



SANTÉ • PRÉVOYANCE

Votre protection sociale,
c'est notre métier !

Pour toute information : contact@uniprevoyance.fr

www.uniprevoyance.fr

/ DÉPLOIEMENT FÉDÉRAL : LA FERC DANS LE SYNDICALISME DE DEMAIN

1. I. POURQUOI LE DÉPLOIEMENT AU CŒUR DE NOTRE STRATÉGIE SYNDICALE EST INCONTOURNABLE ?

2. Notre préoccupation pour le renforcement de notre outil syndical trouve son fondement dans notre conception du syndicalisme et la nécessité de construire un rapport de force pour imposer au gouvernement et au patronat une dynamique de progrès social. Les droits sociaux sont le fruit de la lutte des salarié-es. À toutes les échelles : du service, de l'établissement, de l'entreprise en passant par les ministères ou les branches pour empêcher des reculs sociaux ou gagner de nouveaux droits, nous avons besoin d'entraîner largement dans la lutte, de massifier, d'œuvrer à rassembler la grande majorité de nos collègues et du salariat en général.

3. Notre fédération couvre des champs très différents. Beaucoup de nos secteurs sont concernés par une précarisation accrue des personnels, accentuée par la logique de mise en concurrence et de marchandisation de nos secteurs (notamment par les appels d'offres, les appels à projet et la financiarisation de l'Éducation). Dans le secteur public, la précarité se développe également à travers le recours de contrats de droit public mais également de droit privé. Les statuts des personnels sont attaqués. Au final, ce sont les conditions de travail, les missions, la reconnaissance des qualifications de tou-tes les salarié-es qui sont dégradées.

4. Notre fédération doit s'armer pour défendre au mieux et au plus juste les personnels fragilisés. Il nous faut

adapter notre mode de structuration afin de favoriser la continuité syndicale et l'implication durable des syndiqué-es, en particulier les plus précaires, dans la vie syndicale. Malgré tout, des emplois restent pérennes, surtout dans les directions, les services administratifs. Pour la catégorie des cadres et quelques personnels administratif-ves assimilé-es, il faudra lors de ce prochain mandat, œuvrer pour se rapprocher de ces catégories en travaillant en lien avec l'UGICT.

5. La construction du syndicat est la première étape dans la mise en place d'un rapport de force. Pour que les salarié-es soient dans la lutte, il faut qu'ils et elles soient organisé-es syndicalement, c'est-à-dire être inscrit-es dans un cadre syndical collectif dans lequel ils et elles peuvent pleinement s'impliquer, décider et agir. Il y a un lien direct et fort entre présence syndicale et mouvements sociaux, luttés victorieuses. Il n'y a donc pas de raccourci possible pour résister aux programmes néolibéraux et gagner de nouveaux droits : il faut reprendre l'initiative. Le mouvement syndical a besoin de se déployer dans les lieux où il n'est pas présent et viser à organiser l'ensemble des salarié-es sur leurs revendications.

6. Notre syndicalisme n'est pas un syndicalisme délégué. Sa force réside dans l'activité déployée par ses adhérent-es, ses militant-es, leur capacité sur les lieux de travail à rassembler, contester, proposer, lutter et négocier. Notre syndicalisme rassemble quand il est utile au quotidien, construit ses revendications au plus près des aspirations des salarié-es, fonctionne de manière inclusive et démocratique, est porteur d'espoir et

de transformation sociale.

7. Parce qu'il construit concrètement la solidarité des travailleur-ses, démontre la nécessité du rapport de force pour faire respecter ses droits et en gagner, notre syndicalisme crée toujours davantage les conditions de mobilisation plus large avec l'ensemble du monde du travail pour la conquête de nouveaux droits. De plus, là où notre syndicalisme se déploie, il est un outil concret pour faire reculer les idées d'extrême-droite.

8. Pour reprendre un constat qui date à la CGT : pour gagner, être fort-e chez soi ne suffit pas, il faut être fort-e partout. On le voit bien : les reculs sociaux touchent également les bastions syndicaux. Il n'y a donc pas de raccourci possible : pour gagner, nous devons renforcer nos bases syndicales et aller où nous ne sommes pas présent-es, démontrer l'utilité du syndicalisme et aider à construire des syndicats forts.

9. La fédération s'engage à être un niveau de mutualisation pertinent de nos objectifs de renforcement. Pour la FERC, se renforcer là où on est présent-e, construire de nouveaux syndicats où l'on est absent-e, renforcer notre structuration est une priorité stratégique.

10. II. LE DÉPLOIEMENT SYNDICAL : UNE PRÉOCCUPATION DE L'ENSEMBLE DE LA FÉDÉRATION

11. Le XIIIe congrès fédéral a posé, avec sa résolution 3, le développement syndical comme un enjeu central de notre stratégie syndicale. Les éléments d'orientation

développés dans cette résolution sont encore d'actualité. Notre démarche est tournée résolument vers les salarié-es. Elle s'appuie sur nos syndicats et vise à répondre à leurs besoins.

12. Durant la précédente mandature, notre politique de déploiement au niveau fédéral s'est particulièrement matérialisée dans les champs de l'éducation populaire et du sport. En même temps, les organisations fédérées ne sont pas restées sans réaction. Elles ont continué à se développer faisant ainsi de notre fédération, une fédération CGT qui gagne continuellement des adhérent-es. Il s'agit pour nous de passer à l'étape supérieure et d'aboutir à l'objectif que nous nous étions donné : « Ancrer la problématique du développement syndical dans la fédération ».

13. Pour cela, le congrès décide la mise en place d'un collectif fédéral déploiement et projet de syndicalisation. Ce collectif a pour but de partager les expériences, alimenter la réflexion, mutualiser et faire vivre la solidarité fédérale au service du développement de la CGT. Nous avons dans la fédération trop fait rythmer développement syndical et champs du privé, or il s'agit d'une nécessité qui s'impose à tou-tes. Le collectif « déploiement et syndicalisation » sera donc le collectif de toute la fédération « privé et public ».

14. Le départ à la retraite ne doit pas se traduire par un départ de la CGT. Il est primordial de veiller à la continuité syndicale pour au moins deux raisons : nourrir les revendications spécifiques des retraité-es de nos champs, bénéficier de l'expérience et des compétences des cama-

rades au moment de leur départ en retraite afin de former les militant-es qui leur succèdent.

15. Si la continuité syndicale doit être construite de différentes manières, elle a une finalité première : faire en sorte qu'un-e travailleur-se qui change de statut dans sa vie professionnelle se voie proposer de rester syndiqué-e à la CGT. Un-e salarié-e peut changer d'entreprise ou d'établissement ce qui implique un changement de syndicat. Le syndicat où il-elle est syndiqué-e doit être en capacité d'assurer un suivi et de fournir les coordonnées du nouveau syndicat CGT auquel le ou la salarié-e est susceptible d'adhérer. Si certaines des organisations fédérées de la FERC n'ont aucun problème à assurer ce suivi, d'autres peuvent être en difficulté. L'impossibilité actuelle pour le logiciel confédéral, CoGiTiel, de transférer les adhérent-es d'un syndicat, d'une UL/UD ou d'une base à l'autre, ne facilite pas le suivi des adhérent-es.

16. Le rôle de la fédération est de faciliter les prises de contact entre ses syndicats mais aussi vers ceux des autres fédérations.

17. III. METTRE EN PLACE DES PLANS DE SYNDICALISATION

18. Une des difficultés à la mise en place d'une dynamique de déploiement et de syndicalisation est l'ampleur de la tâche. Entre tout faire et ne rien faire, il y a une voie pour concrétiser notre démarche : prioriser notre action et définir nos objectifs (s'implanter syndicalement dans telle structure, augmenter le nombre de syndiqué-es dans tel établissement, etc.).

19. Ce ciblage peut être effectué

à tous les niveaux de notre fédération : sur quel secteur fédéral doit porter particulièrement les efforts de la fédération ? Dans un champ, sur quelle structure allons-nous choisir de mener une action d'implantation syndicale ? Ce travail de ciblage permet une analyse partagée et une prise de décision démocratique de notre politique de syndicalisation. Ce travail est indispensable pour organiser une action sur le long terme et mesurer les avancées, car la démarche de déploiement demande du temps long et de la constance. L'expérience de la mise en place d'un plan de syndicalisation dans le sport nous conforte dans la pertinence de la démarche. Le travail préparatoire de ciblage a permis de concentrer notre action sur quelques cibles, les retours d'expérience concrètes de modifier notre projet. Il en est de même, dans un autre contexte, de la priorisation de construction de syndicats départementaux de l'éducation populaire.

20. Notre structuration interprofessionnelle, particulièrement pour sa proximité avec les syndicats et les salarié-es, est un précieux atout pour déployer notre fédération. Organiser un travail croisé entre la fédération et les UD/UL est un gage d'efficacité. C'est donc une dimension incontournable dans l'élaboration de nos plans de déploiement. Notre participation dans l'interpro peut également permettre d'intégrer nos champs dans la constitution des politiques de déploiement des UD. *En s'appuyant sur ses référent-es, la fédération s'engage à multiplier les rencontres avec les UD pour faire connaître nos champs de syndicalisation, nos syndicats et nos perspectives de déploiement.*

21. Pour la fédération, la

priorité a été mise sur les champs de l'éducation populaire et du sport. Cette priorité doit être maintenue mais le collectif « déploiement et syndicalisation » aura en charge d'élargir cette priorisation à d'autres secteurs. Il aidera les organisations fédérées à définir et mener leur propre plan de syndicalisation. Un bilan de nos actions doit nous permettre d'interroger nos pratiques pour s'appuyer ce qui marche et améliorer.

22. Il faudra notamment pour cela, que les pilotes de ce collectif aient les moyens de se déplacer partout où il sera nécessaire d'organiser la syndicalisation des salarié-es, des privé-es d'emploi et précaires sur tout le territoire.

23. Pour ce faire, la confédération a travaillé une méthodologie pour la mise en place de plans de syndicalisation et d'une formation « renforcer la CGT, des principes, des actes ». Le collectif se saisira de cette méthodologie et de cette formation et se chargera de sa diffusion dans la fédération et l'adaptera si besoin à notre réalité fédérale en créant nos propres outils.

24. La fédération devra être particulièrement vigilante à la stabilisation des nouveaux collectifs syndicaux, à leur suivi, spécifiquement là où la répression patronale est forte. Pour ce faire, la formation syndicale CGT est un outil incontournable à faire connaître.

25. IV. RENFORCER NOTRE STRUCTURATION SYNDICALE ET NOTRE ACTIVITÉ SYNDICALE.

26. A. Structuration et vie syndicale

27. Travailler notre déploiement,

c'est également travailler sur notre structuration et vie syndicale. Nous avons encore trop de syndiqué-es qui appartiennent à la catégorie « des isolé-es ». La situation est paradoxale quand justement l'acte de se syndiquer est celui de rejoindre un collectif pour ne plus être isolé-e face à son employeur-se !

28. Un travail méthodique sur le ou la syndiqué-e isolé-e, a permis d'alimenter la dynamique de création de syndicats départementaux dans l'éducation populaire. Deux axes de progression peuvent être identifiés : mieux faire connaître nos champs de syndicalisation dans l'interpro, mieux organiser le travail en direction des isolé-es, mais aussi des privé-es d'emploi, pour les orienter vers un syndicat de la fédération. Le collectif « déploiement et syndicalisation » sera mandaté pour proposer des outils et des procédures à la fédération pour répondre à la problématique des isolé-es et en réduire le nombre.

29. L'enjeu est donc de créer des collectifs syndicaux viables et durables en accompagnant les syndicats et les syndiqué-es dans la construction d'une vie syndicale dynamique, par la formation et l'accompagnement autour des tâches techniques, politiques et pratiques.

30. Il s'agit également de nous interroger constamment sur l'adaptation entre les périmètres des syndicats existants et la volonté d'organiser les déserts syndicaux, et d'envisager les évolutions structurelles permettant de rendre notre syndicalisme plus efficace, accessible et présent dans la majorité des lieux de travail. En lien avec les réflexions confédérales, la FERC mettra en place un groupe de travail sur la structuration qui préparera un point d'étape durant un CNF.

31. Améliorer notre structuration peut passer par une meilleure coordination de la FERC en territoire. Des camarades se chargent déjà de représenter ou de coordonner parfois sur certains dossiers l'activité fédérale. Dans certains endroits, des collectifs FERC ont vu le jour. Cette activité n'est ni systématisée, ni homogène. La fédération se donne comme objectif de mettre en place, notamment grâce aux membres de la CEF, des référent-es fédéraux-les dans chaque département et de soutenir les collectifs fédéraux naissants. Ces référent-es pourront être des appuis dans le déploiement de l'activité fédérale, un lien avec les unions départementales, une ressource pour les organisations et un appui dans la création de syndicats.

32. Renforcer les formations syndicales fédérales avec la contribution de toutes les organisations en renforçant celles du privé. À l'instar de l'activité de formation du collectif travail-santé déjà engagée cela peut constituer un levier important pour développer la construction de collectifs fédéraux.

33. B. Communication

34. Parallèlement, il nous faut faire connaître plus largement nos analyses, nos revendications et promouvoir l'intérêt de s'organiser syndicalement en approfondissant notre stratégie de communication.

35. Sur ce point, la FERC s'engage à réfléchir à sa stratégie de communication en remettant en place un collectif « communication » :

36. - mutualisant les moyens de communication des différentes organisations fédérées ainsi que la réflexion sur nos stratégies de communication ;

COMBATTRE LES IDÉES ET LES PRATIQUES DE L'EXTRÊME DROITE

37. - pouvant alimenter différents réseaux sociaux et aider les organisations à développer leur propre mode de communication, en mettant en réseau les camarades pour une « risposte syndicale numérique » ;

38. - développant dans le programme de formation syndicale une formation sur la communication et les moyens à utiliser pour la diffuser comme étant un outil faisant partie intégrante de la démarche syndicale.

39. La généralisation du télétravail restreint la communication et l'activité syndicale avec le collectif des travailleur-ses. Pour y répondre, nous devons conquérir de nouveaux droits à la communication systématique par l'envoi de mails via les boîtes professionnelles, l'organisation de réunions syndicales sur le temps de travail grâce aux outils mis à disposition par l'employeur-se.

40. **C. Dans le domaine de l'Educ Pop, vers un processus constituant**

41. Le congrès fédéral réaffirme comme objectif la création de syndicats départementaux dans l'éducation populaire, qui répondent à un besoin d'organisation accru d'un secteur particulièrement précarisé et éclaté, mais aussi à l'objectif plus général de syndicalisation des secteurs féminisés et précarisés.

42. **La FERC CGT se fixe pour objectif l'organisation par les syndicats du secteur d'un congrès de fondation d'une Union syndicale CGT Educ pop avant fin 2023, afin de renforcer la structuration nationale de ce secteur.**

1. **L'EXTRÊME DROITE DANS LE MONDE, LA MONTÉE DE TOUS LES PÉRILS**

2. Partout dans le monde, les représentant-es de l'extrême droite distillent la haine envers plusieurs catégories de personnes, tentent de diviser les travailleur-ses, et lorsqu'ils sont au pouvoir cassent les acquis sociaux et répriment à tout va !

3. Lutter contre l'extrême droite c'est prendre la mesure de son poids et de la diffusion partout dans le monde de son idéologie et de ses pratiques qui ont pu la mener au pouvoir au Brésil, en Inde, en Hongrie, en Pologne ou bien dans le cadre d'alliances comme en Suède et en Italie. Les 4 années de Trumpisme ont laissé une trace tout aussi nauséabonde et durable aux États-Unis.

4. Le sentiment xénophobe n'a pas changé, il reste même la matrice première de tous ces mouvements, la nouveauté c'est sans doute qu'il s'est banalisé et qu'il est désormais suffisamment installé dans les sociétés et légitimé par les pouvoirs en place pour que l'essentiel du travail de propagande de l'extrême droite se porte ailleurs, notamment sur les questions sociales, et les inégalités engendrées par le système capitaliste. C'est ce qui explique en partie ses succès et son audience auprès de populations abandonnées et livrées à une mondialisation libérale qui s'accommoderait fort bien d'un pouvoir fasciste ou fascisant.

5. **UN TAPIS ROUGE DÉROULÉ À L'EXTRÊME DROITE PAR LES GOUVERNEMENTS SUCCESSIFS**

6. S'il n'est pas nouveau que les pouvoirs en place usent de la thématique raciste (« le bruit et l'odeur » de Jacques Chirac, le « Karcher » de Nicolas Sarkozy), aujourd'hui, de nombreux partis n'hésitent plus à franchir un cap dans la diffusion de ces idées notamment à travers des propos ou lois racistes et/ou stigmatisant une catégorie de la population : « Loi séparatisme », « l'islamo-gauchisme » de F. Vidal et de JM. Blanquer, lois immigration de Darmanin, idée de « grand remplacement » reprise par Valérie Pécresse, la gestion des « flux migratoires » et non des réfugié-es qui fuient les guerres impérialistes, les bouleversements climatiques, la pauvreté induite par l'exploitation des ressources due à la voracité des multinationales...

7. La responsabilité du gouvernement actuel (et des précédents) dans la montée de l'extrême droite et de ses idées est donc indéniable, d'autant plus lorsqu'une politique de plus en plus répressive, liberticide (répression du mouvement syndicaliste lors de la lutte contre la loi Travail, passages, répression des gilets jaunes, schéma national de maintien de l'ordre, loi OPMI, etc.), de casse du code du travail et de la Fonction publique est à l'œuvre. L'extrême droite a ainsi un chemin pavé devant elle !

>> Pour amender
le texte



<https://framaforms.org/amendements-congres-texte-3-deploiement-federal-1676040435>

8. Pour autant, l'extrême droite reste la pire ennemie des travailleur-ses, et elle représente un réel danger pour la démocratie et pour tout une partie de la population.

9. En France, le danger du fascisme progresse dangereusement

10. La contamination par les idées d'extrême droite de nombreux-ses électrices et électeurs atteint un niveau record depuis la chute du nazisme et du pétainisme. L'extrême droite, dont le principal mouvement le Front National, rebaptisé Rassemblement National en 2018, a réussi à passer de 4,5 millions de suffrages aux présidentielles de 1995 à 10,6 millions au second tour des présidentielles de 2017 puis 13,2 millions au second tour des présidentielles de 2022¹. L'entrée au Parlement de 89 député-es RN en juin 2022 est une nouvelle alerte majeure. En effet, le RN va empocher près de 10,3 millions d'euros de dotations publiques par an ce qui va certainement lui permettre de rembourser sa dette. Et avec plus de 300 attaché-es parlementaires, la professionnalisation du parti est en marche, tout comme sa normalisation en participant ou en dirigeant des groupes parlementaires, commissions, etc., parfois avec les voix de la droite.

11. La construction d'une nouvelle force électorale d'extrême droite sous la bannière de Reconquête peut malheureusement élargir le spectre du fascisme, d'autant plus avec la

stratégie à l'œuvre de l'Union des droites et le possible basculement de tout ou partie des Républicains.

12. Avec l'arrivée de Marine le Pen à la tête du FN, la volonté d'accession au pouvoir s'est traduite par la mise en œuvre d'une stratégie de « dédramatisation ». En alliant thématiques pseudo-sociales, image de respectabilité et thématiques classiquement racistes, le RN a réussi à imposer une partie de son discours dans la société, et dans une partie large de la classe politique.

13. Les grands médias, traditionnellement aux mains de la classe dominante, participent de cette banalisation, mais c'est la stratégie de Bolloré qui paraît la plus inquiétante en portant quasi explicitement un projet d'extrême droite.

14. Le constat factuel de la montée électorale de l'extrême droite, de la présence de plus en plus importante de groupes satellites violents, de l'imprégnation grandissante des idées d'extrême droite dans la population... Tout ceci nous donne une responsabilité historique majeure dans une situation que l'on a rarement connue aussi périlleuse.

15. **L'extrême droite est capitaliste !**

16. Il est essentiel de comprendre et de porter sur les lieux de travail et de vie que l'extrême droite est l'ennemie des travailleur-ses. Pour le RN, la hausse des salaires passe par l'exonération de cotisations patronales. Ce qui revient à détruire le salaire socialisé et la Sécurité sociale. Les augmentations de salaires dans la Fonction publique passent par des suppressions de postes. Le RN

porte le recul de l'âge de départ à la retraite, réserve la retraite à 60 ans avec 40 annuités aux Français-ses entré-es dans la vie active avant l'âge de 20 ans. Zemmour porte la fin des aides sociales et de l'aide médicale d'État pour les étranger-es hors-UE. Il ne veut pas augmenter le salaire brut mais augmenter les primes pour « travailler plus pour gagner plus ». Il veut baisser les impôts de production pour les entreprises et ne rétablira pas l'ISF. Il veut augmenter l'âge de la retraite à 64 ans.

17. L'extrême droite divise et met en opposition le monde du travail : elle fait ainsi le jeu du patronat. Elle porte un projet de régression sociale, et notamment d'austérité avec une casse du Service public et une diminution drastique du nombre de fonctionnaires. L'extrême droite s'est toujours placée du côté du patronat lors des mouvement de grève, n'hésitant pas régulièrement à jouer les gros bras !

18. Les premiers votes du RN à l'Assemblée nationale démontrent son imposture sociale. Il a voté contre l'augmentation du SMIC, l'indexation des salaires sur l'inflation, l'encadrement des salaires, le blocage des prix de première nécessité, la gratuité des premiers mètres cube d'eau, la gratuité des cantines et fournitures scolaires pour les plus modestes, la revalorisation des petites retraites, la garantie d'autonomie à 1063 €, le gel des prix des loyers, l'augmentation des hébergements d'urgence, le rétablissement de l'ISF, la taxe sur les superprofits, la taxe sur les revenus supérieurs à 3 millions d'euros, l'augmentation de la TVA sur les produits de luxe, le milliard d'euros à la lutte contre les violences faites aux femmes.

¹ Dans une note du Cevipof on constate aussi que Le Pen a gagné 9 points aux élections présidentielles chez les agent-es public-ques entre 2017 et 2022, et notamment un score de 27 % chez les cadres A et un score de 25 % chez les enseignant-es.

19. Il a voté pour la fin des droits au chômage après abandon de poste, la fin des allocations chômage pour les employé-es refusant un CDI à la fin de leur CDD, la réduction des droits au chômage des étranger-es hors UE, l'interdiction de la présence d'étranger-es au sein des instances représentatives du personnel, la limitation du droit de vote des travailleur-ses précaires aux élections professionnelles, la hausse de la défiscalisation des heures supplémentaires, la suppression de la redevance audiovisuelle, l'exclusion de l'achat de mangas du pass culture, l'interdiction de l'écriture inclusive.

20. Racisme, sexisme, LGBTQIAphobies

21. L'idéologie fasciste que porte l'extrême droite repose sur un discours nationaliste mettant en avant « la solidarité nationale interclassiste » en lieu et place de la lutte des classes. Ce discours s'articule avec des positions racistes, islamophobes, antisémites, misogynes et LGBTQIAphobes qui ont pour effet de renforcer l'oppression violente des minorités.

22. L'extrême-droite montre par ailleurs une LGBTQIphobie permanente. Un exemple : Éric Zemmour déclara le 9 février 2022 : « Les LGBT sont un lobby et des gens qui essayent d'influencer la politique nationale au détriment de la majorité, qui veulent imposer leur vision du monde au détriment de la vision du monde de la majorité. » Zemmour parle de « lobby LGBT » comme il pourrait parler des « juif-ves » dans un mélange entre antisémitisme, homophobie et complotisme. Le RN, lui, n'a jamais caché son opposition au « Mariage pour toutes et tous ». Ce discours est à resituer dans la vision patriarcale de la société rêvée par

l'extrême droite.

23. Quels que soient les partis d'extrême-droite, ils entendent décider à la place des femmes de ce qui est bon pour elles, et surtout, de ce qui est bon que les femmes soient pour les hommes. Leurs revendications entérinent l'ordre patriarcal, voire le radicalisent. Alors que Reconquête fait des femmes, du féminisme et des personnes LGBTQIA+ l'ennemi principal, promeut le masculinisme et valorise les agressions sexuelles à l'égard des femmes car relevant de qualités viriles, le RN, de son côté, poursuit sa ligne du féminisme washing. Prétendant dénoncer les violences faites aux femmes et les féminicides, le RN s'empresse de faire l'amalgame avec les questions d'immigration et d'islamisme, suspectant tout-e étranger-e d'en être la cause. Parallèlement à cela, ces dernières années ont vu se développer des groupes féminins d'extrême droite, proches de milieux traditionalistes ou de groupuscules violents, à l'image des Némésis, eux aussi surfant sur l'amalgame entre la sécurité des femmes et l'immigration.

24. Les idéologies d'extrême-droite sont un véritable danger pour les droits fondamentaux des femmes. Elles sont contre le droit des femmes à disposer librement de leur corps, puisqu'elles sont contre l'IVG, contre l'émancipation économique des femmes et pour leur domestication, elles prônent une structure familiale hétéronormée, elles sont intolérantes et xénophobes : elles visent à imposer une conception néocoloniale des droits des femmes.

25. Ces volontés discriminatoires ne sont pas étonnantes puisque l'extrême-droite, encore aujourd'hui et malgré ses tentatives de le

masquer, reste un courant politique profondément raciste. Sur le fond, la politique de « préférence nationale » préconisée par le RN est simplement une politique raciste. Le RN, avec aujourd'hui Reconquête, constitue la composante la plus brutalement raciste du nationalisme français. Leurs discours continuent de viser prioritairement les musulman-es et les migrant-es. En réalité, le RN a réussi à rendre acceptable les discours xénophobes et à faire d'un supposé clivage « français contre étranger-es » un thème central de la vie politique.

26. Un danger majeur pour la démocratie

27. Le projet du RN (comme de l'ensemble de l'extrême droite) le démontre : droit de présomption de légitime défense pour la police, augmentation sans précédent des effectifs, moyens et budgets de la police et de l'armée, augmentation du nombre de places dans les prisons, rétablissement des peines planchers et instauration de la perpétuité réelle, concentration des pouvoirs par la baisse du nombre de député-es et sénateur-trices, musèlement de toute forme de contre-pouvoirs, dont les syndicats, interdiction des manifestations, répression tous azimuts. Voilà quelques exemples marquants du programme du RN en la matière. Si Macron pave largement la route à ces dangers, l'accession du RN au pouvoir marquerait une accélération sans précédent de la violence d'État et une réduction drastique de la démocratie, dans un premier temps et dans un objectif d'anéantissement total in fine. Et ce, sans parler des groupuscules violents qui se verront déléguer officieusement la violence de rue sans être inquiétés par le pouvoir en place, alors même que ceux-ci sont déjà à l'œuvre depuis plusieurs années avec

un nombre croissant d'agressions contre des personnes, des attaques contre des manifestations, locaux syndicaux, de projets d'attentats, etc. L'exemple de Lyon est particulièrement frappant à ce sujet, et dans nombre de villes françaises les groupuscules violents n'hésitent plus à se montrer et à tenter d'imposer leur loi.

28. Eco-fascisme

29. Tout courant politique est aujourd'hui contraint d'aborder les thèmes écologiques. Historiquement, l'extrême-droite est productiviste et a porté un discours contestant largement les données scientifiques sur une base climato-sceptique. Le discours de l'extrême-droite aborde désormais les questions écologiques avec une vision courte se limitant à notre territoire national et ne fait aucune proposition contre le productivisme et le capitalisme effréné qui détruit notre planète. Les partis d'extrême droite opposent les peuples du nord et du sud, sabotent la nécessaire solidarité mondiale qui doit se mettre en place. Ainsi, la notion de souveraineté alimentaire et la notion de circuit-court se résument au développement d'un certain localisme et une vision pétainiste du rapport à la terre « qui ne ment pas » face à des immigré-es par définition « déraciné-es ». Les propositions en termes d'écologie sont électoralistes et vont toujours de pair avec leurs discours racistes, capitalistes et rétrogrades. Ceci est l'une des visions de l'écofascisme. Sa deuxième vision consiste en une dérive autoritaire pour répondre aux défis écologiques de notre temps, dérive dont les prémices se retrouvent dans la fermeture des frontières et dans des régimes technocratiques qui entendent imposer des réponses par le haut à la crise écologique.

30. Les attaques de l'extrême droite dans nos champs professionnels

31. Les questions de l'insuffisance des moyens, de la dégradation des conditions de travail, des inégalités scolaires et sociales des élèves n'existent pas dans le programme de l'extrême droite. L'extrême droite a une vision réactionnaire et antirépublicaine de l'école en accentuant la ségrégation sociale en favorisant l'enseignement privé - y compris confessionnel - ou les établissements publics entrant dans le jeu de la concurrence et en diffusant une idéologie réactionnaire via le service public d'Éducation. Cela se traduit concrètement, par exemple pour le RN, par le développement d'« internats d'excellence » en instaurant une « priorité nationale ». Bref, généraliser un dispositif inefficace en y ajoutant un aspect explicitement raciste.

32. Le déclinisme se retrouve dans un discours autoritaire, des mesures rétrogrades (les blouses à l'école), mettant en avant l'école de la IIIe République dont on sait qu'elle était en réalité profondément inégalitaire. Dans cette logique, la suppression du « collège unique » vise à orienter dès la 6e les élèves des classes populaires vers l'apprentissage. D'ailleurs, Zemmour parle d'une « école sélective et méritocratique ».

33. Le déclinisme se retrouve aussi dans des attaques contre le supposé « pédagogisme », Zemmour préférant « les méthodes traditionnelles d'acquisition des savoirs », le « par cœur », la leçon magistrale, l'autorité du maître. Il tente d'organiser sur le local des collectifs de parents réactionnaires

chargé-es de dénoncer les pratiques pédagogiques des enseignant-es qu'il qualifie de « woke ». Il s'agit là d'une attaque en règle contre notre vision émancipatrice de l'école.

34. Évidemment, on ne trouve rien dans les propos de cette extrême droite qui entendrait freiner la mise à mal de l'ESR par les politiques et mesures néo-libérales portées par le gouvernement Macron comme les précédents depuis 20 ans. Bien au contraire, iels entendent l'amplifier ! Par ailleurs, le climat nauséabond entretenu par l'extrême-droite remettant régulièrement en cause les libertés académiques des chercheur-ses et enseignant-es-chercheur-ses, mettent en danger des pans entiers de recherche et donnent confiance aux groupuscules néofascistes les plus violents qui n'hésitent pas à agresser des militant-es étudiant-es dans la rue ou sur les campus, à l'image de l'attaque subie par des étudiant-es en lutte à Montpellier, en 2018, par une milice cagoulée et armée en service commandé par le Doyen de la fac de droit de l'époque.

35. Dans le domaine de la culture, le mépris affiché par les militant-es d'extrême droite à l'égard de l'art contemporain, son attachement au roman historique et son rejet de la diversité des regards et de la mise en question des préjugés, notamment à l'égard des œuvres produites par des femmes ou mettant en scène des femmes sont incompatibles avec leur émancipation. C'est qu'une éducation ou une culture qui émancipe est contraire au projet fasciste de l'extrême droite : cela se traduit par exemple par la volonté de détruire toute l'éducation populaire.

36. Concernant la formation

professionnelle, on retrouve dans l'extrême droite une vision fantasmée de l'apprentissage comme seul vecteur de formation et dans l'objectif unique de répondre aux besoins des entreprises, et faisant entrer les jeunes de plus en plus tôt dans le monde du travail.

37. Enfin, le sport, loin de notre vision populaire, émancipatrice et d'éducation populaire, est l'occasion pour l'extrême droite de développer ses thèmes nationalistes et discriminants.

38. Le fléau du complotisme

39. Ces 2 dernières années ont été, elles, marquées par la pandémie de Covid, crise sanitaire et sociale encore inédite, entraînant peur, stress, sidération et colère. Dans son sillage, la mouvance complotiste s'est sérieusement répandue et renforcée avec son lot de fake news, aidée par la gestion calamiteuse de la crise sanitaire par le gouvernement Macron, les revirements, les non-dits, etc. Ainsi, la colère d'une partie des travailleur-ses a été détournée des véritables problèmes. En lieu et place des revendications pour l'hôpital public, ce sont des revendications contre les vaccins qui ont pris le dessus. En lieu et place des revendications sur les libertés collectives, ce sont les revendications sur les libertés individuelles qui sont prédominantes. En lieu et place des revendications sur le financement pérenne de la recherche publique ou la nationalisation des entreprises pharmaceutiques, la levée des brevets sur les médicaments/vaccins, les mouvances complotistes ont surfé sur la colère contre Macron en jetant le discrédit sur l'ensemble de la communauté scientifique et médicale. Et derrière tout cela, l'extrême droite

en embuscade ! Mouvance antivax, historiquement rattachée aux mouvements catholiques intégristes et pro-vie, Qanon, les « platistes », l'anthroposophie, et autres crudivores. Toutes et tous mettant en avant, plus ou moins clairement le thème du grand complot antisémite des élites juives et des banquier-es contre la population, car à l'origine du complotisme l'antisémitisme en est déjà au cœur.

40. L'extrême droite développe dans cette même logique la théorie complotiste du grand remplacement qui ne repose sur aucun fait objectif mais bien sur des émotions et une xénophobie et un racisme assumés.

41. Aussi légitime que soit la colère contre la politique de Macron et des précédents gouvernements, les syndicalistes doivent garder la tête froide et raisonner et agir, sur le terrain, en s'appuyant sur les valeurs de la CGT.

42. L'action syndicale contre l'extrême droite

43. Hier comme aujourd'hui les syndicalistes se doivent d'être dans l'action contre la propagation de l'extrême droite et de ses idées.

44. La FERC sera de tous les combats contre l'extrême droite dont elle dénonce les impostures sociales, féministes et écologistes et le projet de discrimination généralisée. Elle porte un projet de société émancipateur qui s'appuie sur un internationalisme ouvert et sorofraternel, l'égalité entre les peuples et entre tou-tes les travailleur-ses, la reconnaissance universelle des droits des personnes LGBTQIA+, l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

45. Feuille de route

46. La FERC s'engage pour le prochain mandat à renforcer son action contre les idées et les pratiques de l'extrême droite.

47. Formation syndicale

48. La FERC s'engage à :

49. - pérenniser le stage fédéral « Combattre syndicalement l'extrême droite, ses idées, ses pratiques » à Courcelle et à le mettre en œuvre en région en l'adaptant à nos champs de syndicalisation ;

50. - à monter des journées d'études pour démontrer l'imposture sociale de l'extrême droite ;

51. - les cas de discriminations au sein du travail vont potentiellement augmenter. La FERC montera des formations spécifiques à destination des élu-es en CAP pour défendre les collègues victimes de discriminations ;

52. - À démultiplier les formations « pédagogies et syndicalisme ».

53. Outiller les camarades de la FERC

54. La FERC continuera à produire régulièrement du matériel CGT contre l'extrême droite, ses idées, ses pratiques. Tracts, affiches, articles, 4 pages, etc.

55. La FERC, en concertation et en collaboration avec les syndicats des différents champs professionnels pourra éditer des fiches argumentaires pour combattre l'extrême droite (par exemple extrême droite et éducation, extrême droite et formation professionnelle, etc.).

RÉSO 4

32

Le Lien N°214 - fév. 2023

56. Lien avec la Confédération

57. La FERC s'engage à renforcer son implication au sein du collectif confédéral contre les idées d'extrême droite et à en populariser les actions et formations. Elle appuiera tous les échanges et travaux possibles avec les autres organisations de la CGT.

58. Participation à VISA (Vigilance et Initiatives Syndicales Antifascistes)

59. Comme d'autres, le combat contre l'extrême droite ne peut se mener par la CGT seule.

60. La FERC renforcera le travail intersyndical sur cette thématique, y compris en pérennisant son adhésion à VISA et en menant une campagne active pour aider au développement de collectifs VISA locaux avec les autres organisations syndicales adhérentes. La FERC continuera de promouvoir les publications de VISA auprès de ses organisations fédérées.

61. Par ailleurs, la question de l'unité contre le fascisme est primordiale et la FERC continuera de proposer ou de participer à des initiatives unitaires, y compris avec les organisations politiques et les associations qui portent un projet de progrès social.

62. Renforcer notre rôle d'éducateur-trice contre le projet de l'extrême droite

63. Dans l'ensemble des champs de la FERC, les militant-es sont au contact de jeunes, élèves, étudiant-es, stagiaires. La FERC se donne comme objectif d'aider à construire des collectifs militants qui fassent vivre le projet fédéral d'école et de transformation de la société.

64. Cela passe par la formation, notamment des stages liant syndicalisme et pédagogies, notamment les pédagogies féministes visant à l'émancipation des filles par la conscientisation et la déconstruction des enjeux de pouvoir qui sont à l'opposé des formats autoritaires des idéologies d'extrême-droite.

65. Positionnement vis-à-vis des élu-es d'extrême droite

66. Bien que les néo-libéraux-ales au pouvoir mènent une politique antisociale, climaticide et liberticide et que Macron se place dans la lignée des néo-libéraux-ales autoritaires qui, par leur politique, ouvrent la voie au fascisme, notre positionnement face aux élu-es d'extrême droite ne peut être le même que face aux tenant-es du pouvoir.

67. Dans les années 30, la montée du fascisme et du nazisme a procédé d'une manipulation des crises économiques et démocratiques, en y apportant soi-disant des « réponses » et en désignant des boucs-émissaires. Les élu-es d'extrême droite portent un projet de société radicalement opposé à celui de la FERC qui se base sur la division et l'exclusion dont nous ne pouvons rien attendre. À l'instar de la Confédération, la FERC invite ses militant-es à refuser tous liens avec les député-es de l'extrême droite et à refuser de répondre à leurs questions et sollicitations.

68. Les militant-es et syndiqué-es de la FERC sont aussi amené-es à côtoyer les élu-es de l'extrême droite dans les instances de leurs établissements (conseiller-e municipal-e, départemental-e, régional-e). Ils ne peuvent répondre de manière individuelle. La position à adopter doit être débattue et

construite collectivement au sein du syndicat pour ne pas laisser les syndiqué-es isolé-es, en s'appuyant sur les formations dispensées par la FERC ou la Confédération.

69. De la même manière il y a urgence à outiller les militant-es pour qu'ils puissent agir lorsque des groupuscules d'extrême droite ou des élu-es s'invitent dans les manifestations syndicales.

70. Auprès de l'administration notamment les ministères, les rectorats et les mairies, la FERC portera ces positions. Elle réagira contre tous manquements à la lutte contre les discriminations dont elle aura connaissance, notamment lorsque des chef-fes d'établissements remettent en cause (soit volontairement soit sous la pression des réactionnaires) l'éducation à la sexualité et à la vie affective, la lutte contre le sexisme, le racisme, les LGBTIQIaphobies, etc. comme cela s'est passé ces dernières années à différents endroits.

71. La FERC portera auprès des ministères de mettre en avant les journées internationales pour les droits des femmes (8 mars), contre le racisme (21 mars), contre l'homophobie (17 mai). Elle demandera le retour de la semaine contre le racisme où le MENJS, les organisations syndicales et la presse de jeunesse menaient des initiatives communes.

72. Cas de militant-es exprimant des idées d'extrême droite

73. La CGT n'est malheureusement pas imperméable à l'imprégnation des idées de l'extrême droite. Au 1^{er} tour de l'élection présidentielle 2022, 26 %

de personnes interrogées se sentant proches de la CGT ont voté pour un ou une candidat-e d'extrême droite (Marine Le Pen, Zemmour ou Nicolas Dupont-Aignan). Ce même sondage indiquait 17 % en 2017 et 10 % en 2012.

74. La FERC fait la différence entre des syndiqué-es qui peuvent avoir des propos douteux y compris des propos discriminatoires et des syndiqué-es qui afficheraient volontairement leur proximité avec des partis d'extrême droite, qui y militeraient ou qui appelleraient à voter pour leurs candidat-es.

75. Pour les premier-es, il s'agit de faire un travail d'éducation populaire, de conviction qui passe par

la formation syndicale pour les faire évoluer avant tout autre action.

76. Pour les second-es, leur posture est contraire aux statuts confédéraux et aux valeurs de la CGT. La FERC apporte des modifications statutaires : leur retirer tous les mandats fédéraux qu'ils pourraient avoir dans ses instances propres ou dans des collectifs de travail auxquels elle participe.

77. Elle prendra contact avec le syndicat auquel le ou la syndiqué-e appartient pour envisager son exclusion de la CGT.

78. La FERC propose de construire une procédure type pour que l'ensemble de ses organisations

fédérées puissent avoir un cadre commun, incluant des propositions de modifications statutaires que l'ensemble des syndicats pourrait adopter.

79. Durant ce mandat, le FERC engagera une réflexion sur comment assurer la continuité de notre organisation si le RN arrivait au pouvoir et fera des propositions en vue du congrès fédéral de 2026, soit un an avant les présidentielles de 2027.

80. Un travail de veille sera mis en place pour recenser les attaques subies de l'extrême droite dans nos champs professionnels, ainsi que sur les agissements de député-es d'extrême droite.

>> Pour amender le texte



<https://framaforms.org/amendements-congres-texte-4-combatre-lextrême-droite-1676040837>



PROJET DE RAJOUT DANS LES STATUTS FÉDÉRAUX

ATTENTION : L'ENSEMBLE DES STATUTS N'EST PAS AMENDABLE. LES AMENDEMENTS PORTÉS PAR LES SYNDICATS NE PEUVENT PORTER QUE SUR LES SEULES PARTIES RAJOUTÉES.

34

Le Lien N°214 - fév. 2023

Dans la partie activités revendicatives et transversales

1. **Création d'un K4 - Étudiant-es-salarié-es**

2. Dans le cadre de l'expérimentation votée par le 53e congrès confédéral de généraliser la création dans les unions départementales de syndicats étudiant-es-salarié-es, sous la même forme que les syndicats interentreprises à savoir des syndicats définis sur une ou plusieurs UL/UD et relevant de différentes fédérations, la FERC s'intègre dans le dispositif.

3. **Création d'un K5 - Cellule de veille contre les violences sexistes et sexuelles**

4. La FERC se dote d'une cellule de veille contre les violences sexistes et sexuelles. Elle sera composée de deux collectifs distincts : le premier en charge de recueillir la parole des victimes et le second en charge de recueillir les informations et des éléments afin de permettre à la direction de prendre des décisions en cas de violences sexistes et sexuelles au sein de notre organisation.

5. Cette cellule sera composée,

pour ses deux collectifs, de membres mandaté-es par leur organisation et/ou la fédération sans pouvoir appartenir à la direction de cette dernière.

6. Sur proposition du bureau, la composition de cette cellule sera validée par la commission exécutive fédérale (CEF).

7. La cellule n'a aucune prérogative statutaire de sanction. Elle conseille et accompagne la direction de la fédération pour qu'elle prenne ses responsabilités et sanctionne le cas échéant.

DANS LA PARTIE N - DIFFÉRENDS

>> RAJOUT FIN ARTICLE 50 (PARTIE EN ITALIQUE)

En cas de manquement grave, d'atteinte aux intérêts matériels et moraux, d'actes contraires aux présents statuts, la commission exécutive de la fédération est habilitée à traiter des différends et conflits entre des structures affiliées à la Fédération de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture (syndicats, union nationale ou fédérale, secteurs, branches, collectifs locaux ou tous autres organismes de coordination).

Le recours est formé devant la CEF par lettre adressée au bureau fédéral par l'une ou l'autre des parties, voire par les deux.

Dans un délai maximum de 60 jours après le dépôt du recours et sur proposition du BF, la CEF élit, en son sein, une commission des conflits de 5 membres. La mission de celle-ci est de proposer, dans un délai de 90 jours maximum après son élection, un processus de règlement après avoir entendu les parties en présence et afin de parvenir à une solution équitable. Elle communique ses propositions à la CEF et aux parties en présence.

8. *La CEF est aussi habilitée à traiter des différends avec l'un ou l'une de ses élu-es et/ou mandaté-es.*

9. *Elle peut décider de mesures conservatoires qui peuvent aller jusqu'au retrait des mandats et des*

responsabilités d'élu-es au sein de la FERC.

10. *L'élu-e et/ou mandaté-e peut faire appel de la décision devant le conseil national de la fédération dans un délai de 31 jours après la communication écrite de la décision de la CEF. Ce recours se fait par lettre recommandée avec accusé de réception auprès du bureau fédéral.*

11. *Jusqu'au règlement du différend, la CEF est habilitée à maintenir des mesures conservatoires.*

Le règlement des conflits se fait selon les principes exprimés dans l'article 46.

>> Pour accéder au texte modifiable



> **Point d'Indice** : le point d'indice de la Fonction publique sert à calculer le traitement brut des fonctionnaires et agent-es public-ques. Sa valeur est de 4,85003 €. Indice brut : c'est l'indice en référence statutaire de classement à un échelon au sein d'un grade dans un corps. Indice majoré : c'est l'indice en référence au traitement pour calculer la rémunération du ou de la fonctionnaire.

> **ANI** : Accord National interprofessionnel de 2013 dit de compétitivité des entreprises et sécurisation de l'emploi. Dispositif pour les salarié-es en reprise d'emploi sous couvert de transférabilité des droits acquis, c'est la flexibilité et la sécurisation des licenciements pour les entreprises.

> **AESH** : les Accompagnant-es d'Élèves en Situation de Handicap, contractuel-les sans statut, formation et aux faibles rémunérations gérés par la mise en place des PIAL avec une vision purement financière au mépris des besoins des élèves et des préconisations des maisons du Handicap.

> **VAE** : Validation des Acquis des Expériences. Dispositif permettant aux salarié-es de prétendre à l'obtention de diplômes et certification par la reconnaissance de leur expérience.

> **CARSAT** : Caisse de l'Assurance Retraite et de la Santé au Travail. Caisse régionale qui gère (enregistrement et contrôle) le compte retraite des salarié-es du privé et contractuel-les de la Fonction publique, tout au long de leur vie professionnelle. Elle recueille auprès des entreprises de la région les informations relatives à leur carrière et gère et la prévention et le contrôle les risques professionnels.

> **OIT** : l'Organisation Internationale du Travail créée en 1946 est une agence spécialisée de l'ONU pour établir des normes internationales, élaborer des politiques et concevoir des programmes visant à promouvoir le travail décent pour tou-tes les hommes et femmes dans le monde.

> **AVFT** : l'Association Européenne contre les Violences faites aux Femmes au Travail fondée en 1985 est une association militante pour la reconnaissance du phénomène de harcèlement sexuel dans le cadre du travail en Europe.

> **CSE** : le Comité Social et Économique est l'instance de représentation du personnel dans l'entreprise de plus de 11 salarié-es. Fusion des instances en lien avec les ordonnances Macron et leur vaste chantier de détricotage de notre modèle social (flexibilité pour les salarié-es, bouleversement de la hiérarchie des normes, affaiblissement syndical, complexité des négociations...).

> **CSA** : Comité social d'administration,

remplaçant le comité technique. Fusion des instances dans le cadre de la loi de transformation de la Fonction publique (disparition d'une grande partie des prérogatives des commissions administratives paritaires (CAP) et la suppression des comités d'hygiène, santé et conditions de travail (CHSCT) accompagnée de la transformation des comités techniques (CT) en comités sociaux d'administration (CSA) assortis de formations spécialisées en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail (FS-SSCT).

> **CSG** : la Contribution Sociale Généralisée est un impôt instauré par la loi de Finance de 1991. Financée par les salarié-es et retraité-es destinée à participer au financement de la protection sociale c'est un impôt injuste qui assoit le transfert du financement de la sécurité sociale des cotisations vers l'impôt et la fiscalisation.

> **CRDS** : Contribution au Remboursement de la Dette Sociale. Prélèvement notamment sur les salaires et retraites destiné à résorber l'endettement de la sécurité sociale. L'affectation de la CRDS est définie annuellement dans la loi de financement de la sécurité sociale.

> **SIAS** : Service Interministériel d'Action Sociale.

> **CESU** : Chèque Emploi Service Universel. Dispositif depuis 1995 du réseau des URSSAF pour déclarer la rémunération des salarié-es à domicile et moyen de paiement utilisé dans les emplois de services à la personne en France.

> **CNRACL** : la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales est le régime spécial de la Sécurité Sociale.

> **GIEC** : le Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat est un organisme financé par les états membres de l'ONU et mandaté par celle-ci, en charge d'évaluer la réalité, les causes et conséquences du changement climatique

> **GES** : Gaz à Effet de Serre, gaz d'origine naturelle (vapeur d'eau) ou liée aux activités humaines qui absorbe et émet une partie des rayons solaires (rayonnement infrarouge), phénomènes à l'origine de l'effet de serre.

> **IVG** : Interruption Volontaire de Grossesse

> **PIB** : Produit Intérieur Brut, indicateur économique qui permet de quantifier la valeur totale de la « production de richesse » annuelle effectuée par les salarié-es public-ques/privé-es.

> **PMA** : Procréation Médicalement Assistée est l'ensemble des pratiques médicales cliniques et biologiques permettant la conception d'un enfant.

> **TIAN** : Traité d'Interdiction des Armes

Nucléaires

> **CMR** : Cancérogène, Mutagène et Reprotoxique définit une catégorie de substances chimiques dangereuses en tant que sources de risques à effets différés sur la santé des salarié-es.

> **LGBTQIAphobies** : discriminations à l'encontre des lesbiennes, gays, bisexuel-les, trans, queer, intersexes, asexuel-les.

> **Racisme** : idéologie basée sur une supériorité supposée de certaines races, toujours prônée par ceux et celles qui estiment appartenir aux races estimées « supérieures ».

> **Xénophobie** : haine, hostilité envers des étranger-es

> **Fascisme** : régime établi en Italie de 1922 à 1945, fondé sur la dictature d'un parti unique, l'exaltation nationaliste et le corporatisme. Toute doctrine tendant à instaurer un État nationaliste, corporatiste et autoritaire.

> **Anthroposophie** : courant pseudoscientifique, ésotérique et philosophique s'appuyant sur les pensées et écrits de l'occultiste autrichien Rudolf Steiner.

Selon la Miviludes et l'Unadfi, l'anthroposophie est un « mouvement philosophico-religieux qui présente un risque de dérive sectaire ».

L'anthroposophie s'oppose par exemple à la pratique de la vaccination. Ainsi, l'anthroposophie est à l'origine d'épidémies de rougeole, comme ce fut le cas en Alsace en 2015, ou en Allemagne en 2008. Dans l'anthroposophie la maladie est vue comme un message divin lié au karma et à la réincarnation.

> **Complotisme/conspirationnisme** :

théorie qui récuse la version communément admise d'un événement et cherche à démontrer que celui-ci résulte d'un complot fomenté par une minorité active / Se dit de quelqu'un-e qui se persuade et veut persuader autrui que les détenteur-trices du pouvoir (politique ou autre) pratiquent la conspiration du silence pour cacher des vérités ou contrôler les consciences.

> **Confusionnisme** : est défini comme « la tendance à entretenir la confusion et empêcher l'analyse, ainsi que le résultat de cette attitude ». En politique, depuis les années 2010, Philippe Corcuuff mobilise le terme pour qualifier un discours ou une stratégie entretenant la confusion entre des idées d'extrême droite et d'extrême gauche. Le discours confusionniste produit un brouillard, issu d'une ambiguïté autour des valeurs et des objectifs de ces deux tendances politiques. La question peut se poser de savoir si ce brouillage est intentionnel ou pas.

> **Platistes** : personnes croyant à la théorie de la planète Terre qui serait plate.

MES RÉFLEXES SANTÉ

9 bonnes idées pour prendre soin de soi

Commencez par adopter ou renforcer dans votre quotidien les bonnes pratiques qui vous semblent les plus faciles à mettre en place.



Je prends les escaliers au lieu de l'ascenseur.



J'enrichis mes relations sociales.



Je pratique la respiration abdominale.



Je vais au lit, le soir, dès les premiers signes de fatigue.



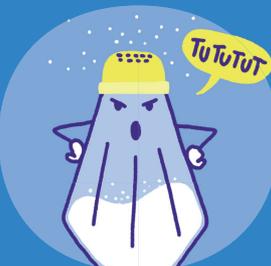
Je baisse le son et limite le temps d'écoute au casque.



J'aère mon logement pendant 15 minutes 2 fois par jour.



Je mange 5 fruits et légumes par jour.



Je réduis les quantités de sel de mes plats.



Je me savonne les mains pendant 30 secondes.



Document imprimé en France



GRUPE
vyv





LE LIEN

Bulletin de la Fédération CGT de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture

Trimestriel 1€ - FÉV. 2023 - N°214

www.ferc-cgt.org



**DOCUMENTS
PRÉPARATOIRES
AU 14^{ème} CONGRÈS FÉDÉRAL**

Du 22 au 26 mai 2023

SAINT-PIERRE DE QUIBERON (56)